

ALGERIE

LZAYER TILLELIT

الجزائر الحرة

JANVIER 1988

n° 9

FORUM DU LIBRE DEBAT

PRIX : 10 FRANCS

Journal fondé par Ali Mécili

Directeur de la publication : Youcef Djedra

UNIVERSITE ALGERIENNE LE MOUVEMENT DE GREVE CONTINUE

LES DERNIERES ILLUSIONS

Une année s'achève, une autre commence. Le passage de l'une à l'autre nécessite le constat; il est dans le cas de notre pays désespérément morose.

L'année écoulée n'a pas été épargnée par la même litanie de mots : recession, austérité, rigueur, qui reviennent, lancinants, aux oreilles de gens lassés de ce tintamare sans fin. D'autant que chaque nouvelle orientation politique, au gré des vicissitudes historiques et des changements d'équipe, est présentée comme la meilleure et la plus juste, car le parti unique, « incarnation du peuple », ne saurait se tromper. Mais le nouveau mot d'ordre chadlien, désigné sous le vocable « compter sur ses propres forces » ne laisse-t-il pas penser que le régime avoue enfin son échec et son impuissance ? que non !

Bien au contraire, le pouvoir s'indigne

de ne pas être compris par le peuple, qu'il désigne comme le principal fautif du retard de développement et de tous les maux de la société. Car, dans tous les domaines, l'échec est désormais patent. La grève générale de l'université démontre, si besoin en est, cette évidence. La crise économique est d'autant plus grave qu'elle est accompagnée d'un réel problème identitaire, escamoté pour les besoins de l'idéologie officielle.

Cependant, le pouvoir persiste dans l'erreur et aspire au contrôle total de la société civile, poussant la logique de sa politique jusqu'à la liquidation physique. Pourtant, le peuple s'éveille chaque jour davantage à l'intérêt de la chose publique et veut faire entendre sa voix malgré la mainmise de l'Etat-parti.

La logorrhée idéologique et les moyens coercitifs ne suffisent plus à arrêter le mouvement ascendant des masses dans leur volonté de s'extraire d'une domination castratrice.

Dans cette perspective, l'information constitue un secteur primordial qu'il faut investir davantage. Libre Algérie, qui est né dans le besoin et la nécessité de rompre le silence et le monopole dans ce domaine vital, continuera, par delà les contraintes, d'apporter sa pierre à la construction de cet édifice démocratique en permettant la circulation de l'information et des idées et en ouvrant ses colonnes à l'opinion publique. Nous resterons fidèles à notre devoir de vérité, ce cri du cœur lancé par Ali Mécili, à la suite d'illustres hommes, entre autre Fanon, qui disait « en tant qu'homme, je m'engage à apporter le risque de l'anéantissement pour que deux ou trois vérités jettent sur le monde leur essentielle clarté ». Puisse cette nouvelle année concrétiser ce message, vertu indispensable à la démocratie.

SOMMAIRE

Courrier

L'année en Algérie
p.2

POLITIQUE

La bureaucratie : halte au fléau,
Chronique sur Fanon
p.3

EVENEMENT

Université : un chaudron en ébullition
Lettre ouverte au ministre de
l'enseignement
Plate-forme revendicative
p.4-5

ECONOMIE

Budget : un cran de plus
Planification : la fin d'une mysti-
fication
Exportations : un nouveau mirage
p.6-7

DROIT DE L'HOMME

Amnesty International, rapport 1987 :
Affaire Mécili, une lettre d'Y. Jouffa
p. 8

MEMOIRE

L'histoire, cette grande muette
A propos des « Hommes de cultures
honorés »
p. 9

INTERNATIONAL

Sous Israël, la Palestine
Politique algérienne au Proche-Orient
p. 10-11

IMMIGRATION

Média sans frontières
Economie souterraine et immigration
Iranien : le droit d'asile en question
La formation professionnelle des
immigrés
p. 12-13

CULTURE

La calligraphie arabe
La fête chez les Ber...beurs
Publications berbères
p. 14-15

SPORTS

E.N. : plus dure sera la chute
p. 16

M 2335 - 9 - 10,00 F



3792335010003 00090

L'ANNEE EN ALGERIE

Janvier-2-Droits de l'homme. Maître Aït Larbi, vice président de la Ligue algérienne des droits de l'homme (LADH) ainsi que d'autres membres sont assignés à résidence dans le sud du pays ; pas de nouvelles du sort réservé à Ali Aychia, son président. **-3-** Mustapha Bouali, dirigeant islamiste qui tenait le maquis dans la région de Larbâa depuis 1985, est abattu par la police. **-11-** Rachid Ben Brahim, réalisateur à la RTA, est condamné à 8 mois de prison pour avoir eu en sa possession « La voix du peuple » organe du PAGS ; maître Abdenour Ali Yahia, président de la LADH est assigné à résidence à Ouargla. **-9 avril-** Création de la 3^{ème} LADH, par Brahimi, reconnue officiellement par l'Etat algérien ; Amnesty International ne donne pas son aval à la tentative de création d'une section locale, mise en place par le régime. **-26-** A la demande de la 3^{ème} LADH, le président Chadli lève les mesures d'assignation à résidence qui frappent les membres de la ligue Ali Yahia et quelques personnes arrêtées lors des événements de l'Est algérien. **-15 juin-** Conférence de presse à Paris du comité Vérité et justice pour Ali Mecili.

2 janvier- La dix septième session du comité central se prononce pour « le renforcement de la politique d'austérité » et pour « un vrai socialisme » dans la dix neuvième session du **24 décembre.**

3 janvier- Restriction de l'allocation touristique à 1000 DA tous les quatre ans.

9 janvier- Relations franco-algériennes. Rencontre Ahmed Taleb-Mittérand sur le Tchad, relations bilatérales.

-6/7 février- Visite de Balladur à Alger. **-26 mars-** Visite du président Mittérand à Alger. **-23 avril-** Rencontre Balladur-Khelf à Paris à propos du prêt de 3,5 milliards de francs pour l'Algérie et la libération des transferts de biens français en Algérie. **-6/7 juin- Pasqua à Alger sur la sécurité de la communauté algérienne en France, coopération (police), entretien avec Chadli.** **-19-** Exportations vers la France de 30 000 téléviseurs algériens. **-3 août-** Entretiens algéro-français à Paris entre messieurs Taleb et Chirac. **-27 septembre-** Rencontre Nabi-Madelin à Alger concernant le contrat gazier. **-16 novembre-** Visite en Algérie d'une délégation du parti socialiste français conduite par son premier secrétaire Lionel Jospin.

22 janvier- Escale de Chadli à Damas, discussion pour l'unification du mouvement palestinien. **-23-** Arrivée de Chadli à New Delhi. **-25-** Chadli au cinquième sommet islamique à Koweït. **-7 novembre-** Départ de Chadli pour Amman (sommet Arabe).

28 janvier- Visite de monsieur Perez de Cuellar, secrétaire général des Nations Unies à Alger à propos du Sahara Occidental.

8 février- Arrivée à Alger du chef de l'Etat congolais, président en exercice de l'OUA.

12 février- Ahman Sahnoun, ministre du tourisme a annoncé, à Toulouse, la décision de l'Algérie de se tourner vers le tourisme international.

14 février- Dette algérienne : un crédit de soixante seize millions de dollars, monté par les Banbers Trust Inter, est accordé à la BADRA. **-10 mars-** Prêt de soixante douze millions de dollars de la BAD au secteur privé agricole algérien. **-28 février-** Prêt de la Banque mondiale de deux cents cinquante millions de dollars à l'Algérie, pour l'alimentation en eau de l'agriculture. **-27 juin-** Prêt à la Sonatrach de 86,7 millions de dollars par des banques japonaises (NEED).

15 février- Relations Algéro-Palestiniennes. Le président Chadli reçoit le président de l'OLP, Yasser Arafat. **-20-** Il reçoit Nawef Hawatmeh, secrétaire général du FPLP. **-23 et 12 avril-** Les différents dirigeants palestiniens se réunissent pour préparer ensemble le dix huitième Conseil national palestinien (CNP). **-17-** Tenue du CNP à Alger. **-28/29 novembre-** Entretiens Chadli-Arafat.

26 février- Assemblée Populaire Nationale. Election de 295 députés. **-6 mars-** Reconnue de R. Bitat à la présidence de l'APN. **-14 juillet-** Adoption d'une nouvelle loi sur les associations. **-13 décembre-** Projet de loi sur les finances 1988 ; discours de Chadli sur la réforme des entreprises.

27 février- Décès accidentel de Txomin, chef de l'ETA militaire, réfugié en Algérie.

1 mars- Réunion à Alger de la commission nationale du troisième recensement général de la population et de l'habitat. **-20-** Début du recensement.

8 mars- Le ministre de la santé décide la suppression du zoning pour l'installation d'officines ou cabinets médicaux.

9 mars- Entretien Chadli-Abdelaziz, président de la RASD.

11 mars- Visite en algérie du roi Fahd

16 mars- Retour de Bouteflika en Algérie, ancien ministre des affaires étrangères, sous Boumedienne après 6 ans d'exil.

3 avril- Relations Algérie-Pays du Maghreb. entretiens Taleb-Bourguiba à Tunis. **- 4 mai -** Sommet Algéro-marocain sous l'égide du roi Fahd.

-23 mai- Alger libère environ 150 soldats des Forces royales marocaines. **-24-** Libération par le Maroc de 102 soldats de l'APN. **-11-** Entretiens Hassan II - Ahmed Taleb Ibrahim. **-14/15 août-** Audience d'A. Taleb avec les ambassadeurs d'Algérie à Tunis, Tripoli et Nouakchott pour l'évaluation de la mise en œuvre des initiatives de Chadli à l'édification du grand Maghreb. **-18 décembre-** Entretiens Brahimi-Kadhafi à propos du message de Chadli. **-20-** Chadli reçoit Mestiri : message de Ben Ali, président de Tunisie.

20 avril- Opposition. Interdiction en France de « Alternative Démocratique », organe du MDA (Ben Bella) qui a remplacé « El Badil » lui aussi interdit en Décembre 1986. **-7 avril-** Assassinat à Paris de maître Ali Mecili, dirigeant du FFS et membre fondateur de

« Libre Algérie ». **-3/7 juin-** Procès devant la Cour de sûreté de l'Etat de Médéa de vingt deux personnes accusées d'activité pour le compte du MDA : 12 condamnations de 10 à 20 ans de prison ferme et 10 acquittements. **-15-** Début du procès des 202 islamistes du groupe Bouali. **-10 juillet-** Quatre condamnations à mort, cinq à 20 ans de réclusion, les autres allant de quinze à un an avec sursis, tel est le verdict rendu au procès des 202 islamistes. **-16-** Interdiction du « Changement » organe du MDA.

13 juin- Remaniement ministériel. Hadj Yala, ministre de l'intérieur est remplacé par Hadi Khediri, directeur général de la sûreté nationale, nomination de trois adjoints au chef d'Etat major : les généraux Nezzar (terre), Guenaïzia (air) et Abderrahim (mer). **-20 novembre-** Abdelhak Brehri est ministre de la Jeunesse et des sports ; Mostefa Belkaïd, de l'Enseignement supérieur ; Mohammed Nabi, du Travail et des affaires sociales ; Mohand-Amokrane Cherfi, du Commerce ; éviction de Zhor Ounissi et Leïla Tayeb, respectivement ministre de l'Education et son vice-ministre. Il n'y a plus de femmes au sein du

gouvernement.

25 juin- Accord algéro-italien sur le montage en Algérie de 30 000 voitures Fiat par an.

5 juillet- 25^{ème} anniversaire du recouvrement de l'indépendance.

14 juillet- Réunion à Tunis avec Sonatrach (Algérie), ETAP (Tunisie), NOC (Libye) à propos d'hydrocarbures. **-23-** Signature à Tunis d'un protocole d'accord Algéro-Tunisien dans le domaine de la coopération en matière de pêche. **-2 août-** Accord Algéro-Libyen dans le domaine des transports. **-9 décembre-** Réunion de l'OPEP à Vienne.

16 octobre- Opération de lutte contre le marché noir déclenchée par la police algérienne, des centaines de personnes interpellées dont certaines placées en détention préventive.

20 octobre- Grèves quasi-générale des universités en Algérie.

1^{er} novembre- Célébration du 33^{ème} anniversaire du déclenchement de la révolution algérienne.

COURRIER

TEMOIGNAGE

A la suite de la publication dans Libre Algérie n° 7 d'un article sur l'« Union syndicale des travailleurs algériens » (USTA), nous avons reçu de Mohamed Mamchaoui les précisions suivantes sur les origines de ce syndicat.

Les premières bases du syndicalisme algérien ont été jetées à la suite du congrès du PPA en février 1947, tout comme l'OS, le MTLD et l'association féminine.

Aïssat Idir, membre du premier comité central qui fut créé à la suite ce congrès, a été chargé de réaliser le projet syndical. Ce qui s'est traduit par la création d'une commission syndicale ; ses membres étaient tous au sein de la CGT, plusieurs corporations ont été créées par les soins de cette commission syndicale du MTLD.

Par exemple, le syndicat des commerçants, les syndicats des artisans tisserants, le syndicat des chômeurs etc...

La crise du MTLD éclate, Aïssat Idir en tant que membre du comité central a pris position pour Benkedda. La plupart des membres de la commission syndicale du MTLD sont restés fidèles à Messali Hadj et ce seront eux les fondateurs de l'« Union des syndicats des travailleurs algériens » (USTA).

Après la fin de la crise du MTLD et le déclenchement de la révolution algérienne le 1^{er} novembre 1954, Ramdani Mohamed a réuni le 26 décembre 1955 les membres de la commission syndicale du MTLD composée de Ahmed Djemaï, Saïd Bouzrar, Achour

Ahlouche, Djermane Areski, Akli Idjouaden, Saïd Lamari, Ali Falercja et Tefaha Ahmed.

A cette occasion, les membres de cette commission ont arrêté les statuts de l'USTA que Ramdani et Bouzrar ont déposé à la Préfecture d'Alger le 14 février 1956.

En mars 1956, la fédération de France de l'USTA est créée sous la direction de Bekkat et de Fillali Ambareck.

Après que le MNA ait été l'instigateur de l'USTA, le FLN créa à son tour l'UGTA en mars 1956. Son groupe fondateur fut Aïssat Idir, Djermane Rabah et les frères Bourouiba dont Boualème qui était un ancien membre du MTLD.

Quelques mois après l'ensemble des directions de l'USTA et de l'UGTA furent internées dans les camps de concentration d'Aflou, de Bossuet et de Saint Leu. Telle est la réalité de la création du syndicalisme algérien (...).

Pour ce qui concerne le PPA, ce qui importe, c'est l'avenir de l'Algérie et de son peuple tant sur les plans politiques, syndicaux, sociaux, culturels que moraux pour sortir l'Algérie de l'oppression et de la dictature.

La seule voie possible pour y parvenir c'est déjà la cohésion de toutes les oppositions algériennes pour la création d'une véritable démocratie qui permettra à toutes les couches sociales de l'Algérie de s'exprimer librement.

Mamchaoui Mohamed.

BUREAUCRATIE : HALTE AU FLEAU

La nouvelle politique de Chadli s'accommode mal des lourdeurs administratives et entraves bureaucratiques. Mais les réformes préconisées suffiront-elles à éradiquer le mal ?



Le marché noir fait partie du mal bureaucratique

La restructuration économique de l'Algérie est accompagnée, officiellement depuis environ un trimestre, d'une campagne anti-bureaucratique. A vrai dire cette campagne ne date pas d'aujourd'hui. La réforme existe depuis deux ans, mais ces derniers temps elle prend un relief particulier. En effet, la presse mène une propagande forcenée contre les abus administratifs et autres, aidée en cela par les déclarations du chef de l'Etat. Différentes réunions des instances politiques : conseil des ministres (25 novembre), cession du comité central (21 décembre) et le discours sur l'état

de la nation (15 décembre), ont particulièrement insisté sur la nécessité de s'attaquer à ce mal qui ronge la société algérienne.

Conséquences réelles ou supposées.

Pour le simple citoyen, cette réforme est d'une importance extraordinaire. Cela peut vouloir dire la fin des queues pour différents approvisionnements, l'allègement des tracasseries administratives et enfin mettre un terme au « bakhshiche ». Le plus patent des maux engendrés par la bureaucratie est sans contexte la cor-

ruption. Si cette dernière existe dans tous les pays du monde à divers degrés, elle prend dans les pays totalitaires, une forme naturelle et triomphale. C'est le cas de l'Algérie.

A l'heure actuelle et dans la pratique de tous les jours, il a un réel soulagement de la population. Désormais, les actes de naissance sont valables dix ans au lieu d'un, tandis que les actes de décès ont une validité illimitée ! (sait-on jamais, les morts peuvent peut-être ressusciter). Par ailleurs, il suffit d'un acte de naissance pour établir sa carte d'identité. Auparavant, cela nécessitait un tas de papiers, entre autres le fameux casier judiciaire tellement difficile à se le procurer dans les temps voulus. Sur les plans économique et social, toute une série de mesures éliminent partiellement les entraves bureaucratiques. Bref, c'est peut-être la fin des ballotages de citoyens de bureaux en bureaux, le plus souvent éconduits par des employés incompetents ou indifférents. Phénomène perceptible à tous les niveaux de l'administration algérienne, qui illustre de manière criante ce fameux bien-être dans les pays socialistes, fait de paresse et de corruption. On ne se révolte pas mais on ne travaille pas. Ce que beaucoup désignent sous le vocable de résistance passive.

Perplexité et circonspection

Si les gens éprouvent quelque satisfaction, elles demeurent perplexes quant au résultat final. Car la solution préconisée peut, en effet, s'avérer partielle et limitée dans le temps. Des campagnes « anti-truc » ou « anti-machin », les Algériens en ont vu pendant ces vingt cinq années d'indépendance, mais le système n'a pas changé pour autant. L'encouragement aux citoyens à dénoncer les abus dont ils sont victimes n'est pas pris au sérieux. La campagne contre les excès des taxis, il y a quelques années, a donné la mesure de ce genre de pratiques, illusoires et sans lendemain.

Toute cette débauche d'énergie risque d'être sans effet tant le virus bureaucratique est dans les moeurs mais aussi inhérent au régime des monopoles. C'est comme si l'on s'attaque à un mythe. Toujours insaisissable.

Il est, en effet, rare de voir aboutir une réforme qui, à terme, peut créer des difficultés au système dans sa globalité. La bureaucratie demeure une vache à lait à nombre de féodalités civiles ou militaires. Il n'est pas surprenant de constater que deux géants bureaucratiques, le parti et l'armée, sont épargnés par cette campagne. Cela démontre les limites de l'opération qui, naturellement, n'exclut pas le calcul politique. Alléger provisoirement le fardeau du citoyen dans sa quotidienneté peut procurer du bénéfice politique à un pouvoir en mal de crédibilité.

Par ailleurs, la réforme économique s'accommode mal d'une administration tatillonne. L'une des clefs de son succès dépend naturellement de l'élimination des lourdeurs bureaucratiques. Chadli a intérêt, de ce fait, à offrir les meilleures garanties à une politique lancée par ses propres soins. Toutefois, il n'est pas facile d'éradiquer un mal par quelque solution miracle si la thérapie n'est pas radicale. L'inexistence de libertés ne peut que maintenir la bureaucratie, qui n'est pas seulement une habitude mais un moyen de perpétuation d'une classe parasitaire sur le terrain, il demeure encore des goulots d'étranglement — indétrônables — où le piston est la règle. En Algérie, les gens sont trop conscients que leur réussite sociale dépend des faveurs des uns et des autres. Refuser un service à telle personne signifie une aliénation d'un passe-droit que l'autre détient. Et là, on est pas prêt à réfréner son instinct de profiteur, car on risque la marginalisation. Visiblement, la bureaucratie a de beaux jours devant elle.

Tewfik Melloul

CHRONIQUE

L'ETAT DE LA NATION FANON : LA NATION DE TOUS LES ETATS

« On peut violer la révolution à condition de lui faire de beaux enfants ». C'est le « b.a.ba. » de l'usurpation à travers l'histoire.

Il va de soi que plus la victime est prestigieuse, plus séduisante devra être la progéniture exhibée par le ou les coupables. C'est ainsi que pendant un quart de siècle, les régimes successifs d'Alger glorifient, entre autres victimes, les trois glorieuses révolutions : culturelle, agricole et industrielle ; ils leur consacrent même, colosse aux trois ergots, un monument qui pour avoir été conçu par un génie « étranger » et par une main-d'œuvre « étrangère » pour l'essentiel, n'en est pas moins « national » par son coût exorbitant.

Depuis quelques temps, même la presse nationale brûle moins d'encens devant les trois fleurons ; les « amis » de l'Algérie n'en soufflent mot, eux qui ont joué longtemps leur crédibilité en se faisant plus royalistes que le roi.

Le message présidentiel sur l'état de la nation jette un voile sur ces mythes d'une beauté douteuse, l'épopée visionnaire d'une gestion future

prenant le pas sur la traditionnelle vision épique d'une gestion présente. Cette fuite en avant est toujours accompagnée d'un retour au passé glorieux. Les rituels protecteurs aiment à s'entourer d'épaisses couches d'histoire. Du reste, le monument aux trois branches est exclusivement dédié par les autorités aux martyrs de la guerre de libération. Le colloque Frantz Fanon, réuni à Alger début décembre, s'inscrit dans cette recherche permanente de légitimité historique ; il prouve par les témoignages vibrants de jeunes Algériens que le pouvoir absolu ne peut fabriquer l'oubli absolu et qu'on ne peut exhumers les héros tout en les dépouillant de leurs idéaux.

L'anti-intellectualisme et la dérive totalitaire du FLN ne suffisent plus à expliquer qu'on ait relégué au niveau muséographique un humaniste qui a brillé comme une étoile filante au firmament de la révolution algérienne. Certes, sans tomber dans l'hagiographie de ces troubadours officiels, du reste longtemps discrets, il faut observer que Fanon nous a légué un capital d'idées inestimables. Cependant, ce

dont le pouvoir a peur et qui nous manque, ce ne sont ni son savoir, ni ses dogmes politiques, mais cette intranquillité juvénile et fraîche qui le rend inapte à se compromettre avec l'oppression. Il appartient à la race des Laïmèche, Belouizdad, Ben M'hidi, Abbane et des dizaines de milliers de résistants anonymes, qui n'ont rien à apprendre du sens philosophique de la révolution et qui constituent le socle enfoui de l'identité algérienne. Tous ceux là ont fait du courage la vertu première de leur engagement. Comment supposer qu'ils puissent être avec les discours officiels ou consacrés à l'état de la nation, sur la même longueur d'ondes, ne pouvant être sur le même versant ; le leur, porté par l'utopie salvatrice de la libération ne peut être que celui d'un peuple de nouveau livré à la misère économique, sociale, culturelle et politique, celui des sujets du deuxième collège, victimes du mépris, de l'arbitraire et de la discrimination. Sans aucun doute ils seraient aux côtés d'une nation dans tous ses états. Fanon fut longtemps inutilisable, qui n'a cessé de nous avertir contre le danger d'une bourgeoisie d'affaires « scandaleusement privilégiée qui n'aura d'autre souci que d'étendre son monopole sur l'appareil politico-administratif comme instrument de contrôle et de coercition sur le peuple et comme moyen d'enrichissement sauvage ». Il appelait les Algériens à rendre « impossible ces caricatures de société au mépris de la totalité nationale ».

Périssent l'Algérie plutôt que le parti unique. Fanon ne dirait jamais cela ; il serait même contre tous les « fanonismes » qui porteraient atteinte à l'ave-

nir d'une humanité ; et d'abord contre « la violence accoucheuse de l'histoire » ; la recherche obsessionnelle derimesavec le passé peut relever de la psychiatrie, il le sait mieux que tout autre. « Tout repose en définitive sur l'éducation des masses, sur ce qu'on appelle trop rapidement la politisation, car politiser c'est ouvrir l'esprit, c'est éveiller l'esprit, mettre au monde l'esprit, c'est s'acharner avec rage à faire comprendre aux masses que tout dépend d'elles ». « Il faut expliquer, il faut que le peuple voit où il va, en fait il faut avoir une conception de l'homme, une conception d'avenir de l'humanité... Il s'agit de détruire les mentalités en vue de forger un homme nouveau... un homme total ».

Nul doute que Fanon ne soit pour les droits de l'homme la totalité des droits de l'homme, l'indissociabilité des libertés démocratiques et du droit au développement. Opposé à toutes les formes d'aliénation de l'homme et de l'humanité, sa conception de « l'homme total » est incompatible avec le totalitarisme, tout en faisant grief au libéralisme mou ainsi qu'à la social-démocratie de faire fi de l'universalisme des droits de l'homme. La recherche de formes originales d'institutions démocratiques dans le tiers-monde est liée à la dynamique historique, c'est-à-dire à la libre détermination des masses populaires, que cette recherche soit soldée par des échecs, prouve qu'elle ne peut s'effectuer en deca d'une rationalité minimum de la cité, d'un niveau minimum de respect des droits de l'homme.

Hocine Ait-Ahmed

UNIVERSITE UN CHAUDRON

Longtemps présentée comme un exemple, voire un modèle, l'université algérienne connaît cette année une crise d'une gravité exceptionnelle, causée par une accumulation de cause —matérielles, culturelles, politiques et psychologiques— aussi importantes les unes que les autres.

La grève générale déclenchée en octobre, suivie

par les étudiants et les enseignants sur la quasi-totalité des universités algériennes, démontre à l'évidence un soubassement politique du mouvement, qui ne peut se contenter d'une solution de replâtrage que constitue le limogeage de monsieur Abdelhak Brerhi, ancien ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

« 200 000 étudiants dans l'enseignement supérieur, près de trente villes universitaires, si c'est cela la démagogie, alors oui je suis démagogue ».

C'était le précédent ministre de l'enseignement supérieur monsieur Brerhi, qui s'exprimait ainsi à la télévision en novembre 1986 après les graves troubles de l'Est algérien.

Comme à l'accoutumée, en pareille circonstance, il venait de monter aux feux de la rampe en se rendant sur le campus « pour ramener le calme ». Le scénario s'est déjà produit et le Ministre adopte pratiquement la même tactique à chaque fois. Il préfère intervenir au paroxysme de la crise en allant sur les lieux, débattre avec les étudiants en assemblées générales. A telle enseigne que Brerhi s'est taillé la réputation d'un homme de courage et de dialogue ! Un profil qui sert sa carrière. Autant dire que l'annonce de son départ a provoqué un soulagement chez les étudiants tant, ces derniers temps, il passait pour un hypocrite et un démagogue. Le look moderne de Brerhi a pris un sérieux coup de vieux en huit années d'exercice ministériel dans l'enseignement supérieur. Le pouvoir, quant à lui, y trouvait son compte car Brerhi arrivait toujours à calmer les esprits et, dans certains cas, à ramener des motions de soutien à la direction politique du pays. La stratégie de l'attente, de la division et de la diversion a, jusque là, toujours payé. Une interview par là, une déclaration par ci, et monsieur Brerhi repartait triomphant... jusqu'au prochain épisode.

La limite est atteinte.

Néanmoins pendant ces périodes de remise au pas de l'université les problèmes s'accroissent. Problèmes matériels comme celui de la non indexation du montant des bourses par rapport au coût de la vie alors que les réalisations en matière d'infrastructures d'accueil social et pédagogique prennent un retard important. Malgré le barrage des 10% de reçus au baccalauréat l'étudiant de 1987 doit partager une chambre de 5m2 avec trois de ses collègues, il est bien plus malchanceux que celui de 1970 qui, lui, l'occupait seul ! La restauration se dégrade aussi bien en qualité qu'en quantité, plusieurs cas de typhoïde sont signalés dus au manque d'hygiène. Le transport vers les lieux pédagogiques est un véritable parcours du combattant.

Les problèmes pédagogiques sont autrement préjudiciables et aussi importants que les premiers. Trouver, par exemple, un ouvrage quelconque relève d'un exploit et une place dans un amphithéâtre d'un privilège. Le matériel didactique est désormais un vieux souvenir.

En somme la limite du tolérable est atteinte, mettant un terme à cette dialectique bien algérienne qui consiste à présenter le régime comme le tuteur social qui ne doit jamais être remis en cause. De tout temps le pouvoir s'est gargarisé de sa politique d'éducation nationale qu'il a toujours présenté comme un succès et, pourquoi pas, comme une faveur du prince. Les idéologues du régime ne se privent d'ailleurs pas de comparer la situation présente à celle de la colonisation ou à celles des pays du tiers monde, oubliant que, dans le premier cas, cela est tellement naturel qu'il n'y a pas lieu d'en discuter et dans le second cas, l'Algérie est tout simplement plus nantie que bien d'autres pays. Et encore y a-t-il des pays qui ont mieux réussi leur scolarisation, du moins sur le plan de la qualité.

Par contre les comparaisons gênantes ne sont pas mises en évidence à l'exemple du budget affecté à l'armée. En effet, 38 milliards de francs sont engloutis annuellement dans les dépenses militaires et annexes, ce qui représente 1/5 de la dette extérieure.

Le vide culturel.

Au problème universitaire s'ajoute la crise existentielle vécue par la jeunesse algérienne. Les parents, bien souvent, malgré leur promotion sociale due à la manne pétrolière, ne sont pas pour leurs enfants des modèles à suivre. La classe dirigeante n'a pas pu se donner assez de crédit pour amener la jeunesse à envisager sa projection dans le futur à travers elle. Il s'ensuit un réel problème d'identité aggravé par un environnement culturel superficiel et stressant. Pour quelques groupes, la voie de salut est à rechercher dans la mystique religieuse, qui, malheureusement, n'apporte pas de véritables solutions. Pendant longtemps l'arabisation de l'enseignement pouvait apparaître comme une alternative crédible à la fois sur le plan technique et sur le plan identitaire. Combien d'initiés de la société algérienne présenteraient cette politique comme un exemple de récupération identitaire et de modèle à copier pour bien des pays du tiers monde. Désignée, à la fois comme une



voie de développement et une finalité politique, l'arabisation a eu tous les moyens financiers et techniques pour réaliser des progrès. La mise en cause de son efficacité relevait du crime contre la nation ! Du reste l'APN a adopté, en 1985, une loi punissant les détracteurs de la langue nationale. Le débat est d'embellie situé au niveau idéologique pour rendre la question plus perverse. Mais, aujourd'hui, les résultats sont là pour en juger et il n'est plus exceptionnel de se laisser confier par des responsables politiques de haut niveau que la catastrophe induite par l'arabisation est l'un des plus sérieux handicaps subi par le pays. Cependant, l'on n'ose pas porter le problème en public. Beaucoup de personnes sont maintenant convaincues de l'échec, mais le réajustement est difficile à opérer car le terrorisme idéologique persiste encore. Dans ce domaine, l'insupportable et brouillon Mouloud Kassim Naït Belkacem veille au grain et passe son temps à pourfendre des adversaires qu'il a du mal à trouver en face de lui. Il y a des sujets qu'on ne touche pas, mais il y a des faveurs que l'on permet. Ainsi il est de notoriété publique que les enfants des dignitaires du régime fréquentent tous les écoles de missions étrangères, échappant ainsi à une arabisation inconsistante qu'on réserve pour le « petit peuple ». Pour avoir voulu mettre un terme à ce privilège, madame Z'hor Ounissi a payé de son poste ministériel ce geste audacieux. La nomenclature lui a rappelé les limites à ne pas dépasser.

D'une certaine façon, cette arabisation dictée par l'idéologie de médiocre qualité a fait subir à l'université des dommages importants.

Malaise chez les enseignants

L'une des choses qui frappe de prime abord, chez les enseignants, est leur intense malaise dû à la dégradation de leurs conditions de travail et de vie. Vingt-cinq ans d'indépendance ne leur ont pas permis, ainsi qu'aux chercheurs, d'avoir un statut ni de gérer leur propre carrière. Le vide juridique plonge l'universitaire dans un état moral des plus déplorables tandis que les injustices et les passe-droits trouvent ainsi un terrain de prédilection à leur épanouissement. L'universitaire de troisième cycle (recherche) atteint couramment la trentaine (surtout pour les hommes qui n'ont pas encore accompli leurs obligations militaires), c'est à dire l'âge où l'assailent une multitude de problèmes sociaux difficiles à résoudre (logement, salaires, transports, mariage). Même si la carrière universitaire est aussi aléatoire, elle ne doit pas échapper à l'emprise du pouvoir politique, totalement ou partiellement. Le recteur, les chefs de départements, les chefs de service ou de laboratoire doivent, s'ils veulent se soustraire aux innombrables entraves et à l'incertitude professionnelle, être avant tout des militants du parti unique. On peut présumer dès lors de la qualité scientifique du corps enseignant. Quant au parti, cela lui permet d'afficher des effectifs perlés de quelques « intellectuels révolutionnaires ». Le prix que paye ainsi la société est immense.

La riposte nécessaire

C'est dans cette atmosphère de baisse du niveau intellectuel, de

ALGERIENNE : EN EBULLITION



Paradoxe de l'Algérie : au moment où la grève universitaire bat son plein, le pouvoir honore ses hommes de culture

misère culturelle et vétusté matérielle que s'est faite la rentrée universitaire de l'année 1987-1988. Très vite le fonctionnement organique minimum fut ressenti comme absent par la masse des étudiants confrontés aux mêmes problèmes qu'auparavant : locaux dégradés, flou des textes et absence quasi-totale de l'information.

A Bab-Ezzouar, dans la banlieue d'Alger, les étudiants débrayent, suivis peu après par les enseignants. Là, peut être plus qu'ailleurs l'arrêté ministériel d'août 1987 est pris comme principale cible (L.A. n° 7 décembre 1987). En effet, les étudiants prennent très mal l'exclusion de tout étudiant qui aura doublé deux années, vu les conditions de travail. Mais le ministre n'a pas le choix. Il a désespérément

besoin de places et de locaux. L'entrée en lice des enseignants dans la grève qui publient une lettre pathétique (voir ci-contre) donne une autre dimension au mouvement. Dès lors la grève ne cesse de s'étendre, à l'école d'architecture à Bouzareah (LA n° 7) Tizi-Ouzou, début novembre entre en grève et reprend ses revendications de 1980 sur l'officialisation des langues popu-

Bejaia se met en grève dès la première semaine d'octobre. Lorsque les autres universités sont touchées par le mouvement de protestation, l'université de Bejaia en est à son vingt-neuvième jour de grève. L'évolution du mouvement s'est faite de manière si diffuse que le pouvoir n'a pas su quelle stratégie adopter. Apparemment, cha-

que structure universitaire posait des problèmes et ses conditions propres sans en afficher la similitude avec les autres centres ; l'idée d'une coordination nationale n'est venue qu'après, elle s'est imposée d'elle-même une fois que la majorité des villes ont été paralysées par les grèves. Cette évolution en plusieurs phases et sur des thèmes divers a désarçonné Brerhi, habitué à des situations de tension extrême mais circonscrites. Le ministre, croyant toujours en sa bonne étoile, maintient la politique de l'autruche. Pour désamorcer l'appel à la grève à Oran il donne trois jours de congé à cette université qui coïncident avec le projet de la grève. Mais les étudiants ont préféré rester sur le campus.

PLATE FORME DE REVENDICATION DES TRAVAILLEURS DE L'USTHB

Logement

- Pour débloquer la situation actuelle, l'attribution de cent logements dans l'immédiat vu la forte demande (700 environ) et le retard accumulé.
- Etablissement d'un Calendrier d'attributions de cinquante logements par semestre au profit de l'USTHB, quitte à délivrer des arrêtés d'attribution individuels pour des logements en voie de construction ou en voie d'achèvement.
- Eclaircissements sur le devenir des logements récupérés des coopérateurs en juillet 1987 et attribution de ce quota aux travailleurs de l'USTHB suivant les critères en vigueur.
- Ouverture des cités universitaires pour les post-graduants.
- Nous soulignons que les autres formes d'acquisition de logements (EPLF, coopérative immobilière) ne sont que des solutions complémentaires

qui sont loin de pouvoir résoudre le problème de la majorité des travailleurs.

Statut

- Parution de l'avant-projet de statut particulier des travailleurs de l'enseignement supérieur pour qu'il soit rediscuté à la base.
- Respect des recommandations issues des divers débats organisés au niveau de l'université et rapportées à la conférence nationale.
- Annulation du projet d'arrêté ministériel réglementant le statut.
- Situation des enseignants vacataires.
- Régularisation immédiate de la situation des enseignants vacataires conformément à la réglementation en vigueur du SGT stipulant que tout poste en vacance durant plus de trois mois devient automatiquement permanent. Ceci doit se traduire par :

- L'ouverture de postes budgétaires supplémentaires
- La levée de l'exigence d'une inscription en post-graduation pour leur recrutement.

Problèmes pédagogiques

- Limitation du nombre d'étudiants par groupes de travaux pratiques selon les normes pédagogiques.
- Limitation du nombre d'étudiants par section pour les cours magistraux suivant la capacité des locaux affectés aux enseignants.
- Affectation de deux enseignants par séance des travaux pratiques.

Tout ceci ne peut-être réalisé que par :

- la création de nouveaux postes de travail
- l'augmentation du nombre de places pédagogiques par l'acquisition de nouveaux locaux.
- Ceci se traduira par le respect des volumes horaires et des programmes des enseignements actuellement amoindris.
- Amélioration des conditions de travail par :
- l'entretien permanent des locaux de travail.
- l'enrichissement et la mise à jour de la documentation pour les enseignants et les étudiants.

laire et les libertés démocratiques. Vite frappé, après la tenue de la première réunion de coordination nationale perturbée par la police, qui a saisi dans l'AG, le matériel d'enregistrement et d'émission, le mouvement à Tizi se durcit en s'engageant dans une grève totale et illimitée.

L'université de Setif, vu les conditions désastreuses d'hébergement, ne s'est pas faite prier pour passer à l'action. De même à Constantine et Annaba.

Tout le mois de novembre se passera ainsi, dès qu'une université s'essouffle, une autre prend le relais, rendant le phénomène insaisissable. Même l'Institut de droit de Ben Aknoun, traditionnellement bien investi par le parti, cède au mouvement général. Le mardi 15 décembre, les étudiants de cette faculté prennent d'assaut les bus pour informer le public de leur grève. Ils poussent la contestation jusqu'à rebaptiser une place à Ben Aknoun du nom de Amzal Kamel, étudiant tué en 1982 par les intégristes musulmans dans sa chambre de la cité universitaire de Ben Aknoun.

Sérieux avertissement.

Tout ce qui se passe cette année à l'université, dont il est encore impossible de tirer un bilan définitif, était prévisible. La conférence nationale de l'enseignement supérieur tenue l'été dernier était, en un sens, prémonitrice, même si les débats étaient quelque peu confus. Des intervenants avaient interpellé publiquement le ministre sur la nécessité de démocratisation de l'université, de l'amélioration matérielle, de la clarification du statut de l'enseignant et de la revendication de la langue et de la culture berbères. Toutes ces choses, aujourd'hui, sont jetées pêle-mêle à la face du régime et cela dépasse largement la personne de Brerhi, victime de la carence du système qu'il a défendu et de son ambition démesurée. D'ailleurs son départ n'a rien résolu car la grève persiste. Le choix de la grève comme moyen de lutte exclusif en dit long sur la détermination politique des étudiants. Le discours officiel ne prend plus.

Arezki Merisne et Arezki Meziane

- la multiplication des moyens de reprographie.
- la dotation de moyens matériels et financiers (régie, stages...) pour le déroulement normal des enseignements.

Post-graduation et recherche

- Relance d'une politique cohérente de recherche (structure budget) en association avec les principaux concernés (enseignants, chercheurs)
- Etablissement des statuts du post-graduat et du chercheur.
- Dotation des moyens matériels et de documentation
- Mise en place d'une maintenance régulière des équipements existants.
- Débloquage des stages de courte durée
- Permettre aux enseignants-chercheurs l'accès aux moyens de recherche disponibles au niveau des diverses structures existant sur le territoire national, notamment au Haut Commissariat à la Recherche Scientifique et Technique.

La résolution de tous ces problèmes ne peut aller que dans le sens d'une meilleure qualité de la formation et de la recherche. En fait, ces soucis traduisent l'intérêt que portent les travailleurs de l'USTHB au devenir de l'université algérienne dont l'épanouissement représente la seule alternative pour sortir du sous-développement.

EXPORTATIONS : UN NOUVEAU MIRAGE

Dans la période intermédiaire (1978 début 1980) qui a suivi la mort de Boumedienne, les dirigeants ont pris conscience des dangers de la poursuite du « modèle économique algérien » où les revenus de la rente pétrolière assuraient une large partie des investissements (entre 33 % et 40 % du PIB de 1970 à 1984), finançant le budget social et permettaient la création d'emplois dans le secteur public, sans toutefois résorber le chômage évalué selon les calculs à 12 ou 18 % de la population active (surtout masculine).

Cependant, malgré les milliards de pétrodollars investis, le développement du pays, qui est incontestable, s'est effectué sans véritable croissance (1) et aucun des problèmes fondamentaux posés au lendemain de l'indépendance n'ont reçu de solution satisfaisante : la question agraire, le développement harmonieux des différentes branches de la production, la suppression des disparités régionales, la résorption du chômage par la création massive d'emplois et une large formation professionnelle, l'amélioration générale du niveau de vie de la population, l'émancipation des femmes, le rôle de la religion ; les problèmes sociaux (santé, éducation, logement), le développement des langues et d'une culture nationale...

Les dirigeants ont rigoureusement critiqué le modèle antérieur d'un point de vue économiste (« Les industries industrialisantes » de G. Bernis), technique (le nom transfert de technologie après l'achat « Clé en mains » ou « produits en mains »), ou politique (l'ordre économique mondial). Mais ils se gardent d'expliquer que c'est la suppression de toutes libertés démocratiques et la confiscation du pouvoir par l'ANP qui a entraîné la « pétrolisation » de l'Algérie, c'est à dire sa spécialisation dans la production exclusive des hydrocarbures dans son intégration étroite dans le marché mondial.

De la même façon, le rapport présenté par la commission économique de l'APN, en 1980, dégage les conséquences néfastes de toute la politique économique de Boumedienne qui « au lieu de contribuer à satisfaire les objectifs d'un développement intégré indépendant aggravait les distorsions inter-sectorielles et intra-sectorielles, inter-régionales et intra-régionales ». Quant au PIB, il n'a connu qu'un faible taux de croissance par tête d'habitants (2 à 3 % par an). Ces taux sont modestes comparés à l'énorme effort d'investissement (45 à 50 %) du PNB en moyenne de 1973 à 1979.

Mais la cause profonde de ce gachis, à savoir la nature du régime en place, est ignorée. C'est pourtant de là qu'il faut partir pour comprendre la crise permanente du système productif algérien, (2) très largement extraverti, c'est à dire construit et développé en fonction du marché mondial et non pas des besoins des pays et par là même incapables de résoudre les besoins de l'économie et de la société, comme pour évaluer les étapes et le degré de dépendance de l'Algérie envers les Etats Unis, la CEE et le Japon sur les plans économiques, technologiques et culturels.



Le port d'Alger va-t-il supporter la nouvelle politique d'exportation ?

L'évolution de la structure des exportations de l'Algérie, par catégories d'utilisation et % de la valeur courante annuelle, est significative (3).

	1963	1966	1969	1973	1977	1980
Alimentation	30,7	30,2	20,2	12,2	2,2	0,9
Energ. Lubri.	57,9	59,1	71,4	83	96,2	98,2
Mat.premières	8,3	4,9	4,4	1,6	-	0,4
Pro. semi-finis	1,4	2,4	1,5	1,7	0,7	0,5

L'impératif industriel

Après 1980, les conditions économiques et sociales ont contraint Chadli à desserrer les boulons de la dictature et à modifier les formes de l'exercice du pouvoir (les apparences d'un régime parlementaire), à remodeler l'appareil de production et à prendre le plus largement en compte les problèmes sociaux.

Mais du fait de sa dépendance et des effets couplés de la crise économique mondiale et de l'effondrement des revenus du pétrole, les résultats ne pouvaient être que limités. Pourtant les efforts n'ont pas manqué : affectation d'une part plus importante de crédits au secteur industriel, hors hydrocarbures, adoption d'une législation et de mesures fiscales favorables aux investissements, refonte du système bancaire, restructuration des entreprises du secteur public, réorganisation du secteur agricole, création de sociétés mixtes associant les capitaux privés étrangers au secteur d'Etat national, dans le cadre de projets bien définis, pour permettre le transfert de technologie et l'accès aux marchés extérieurs.

Par ailleurs Chadli s'est efforcé d'impulser la création d'un secteur privé, formé en marge de l'économie et fort peu dynamique. Comme cela apparaît dans les chiffres sur l'évolution de l'emploi privé non agricole.

	1979	1980	1981	1982
Industrie	118.340	119.754	120.114	120.500
BTP	160.334	162.111	170.925	180.389
Transports	58.000	66.476	70.985	72.485
Commerce	284.000	286.996	292.975	303.373
TOTAL	620.674	635.337	654.999	676.747 (4)

En 1986, la productivité du travail s'est améliorée grâce à l'élimination des gaspillages et à une amélioration de circuits de production et d'échan-

ges et surtout par l'exploitation plus rationnelle, plus intensive de la force de travail. Cependant en 1985 et en 1986, les hydrocarbures représentaient toujours près de 98 % des exportations.

Les exportations hors hydrocarbures s'élevaient en 1985 à 1,6 milliard de DA (60 % du programme projeté) et à 1,5 % milliards de DA en 1986 sur un total de 35 milliards de DA. Dans ce chiffre entrent les produits sidérurgiques, ceux de l'artisanat, de l'alimentation et de la pétrochimie.

C'est par les produits de la sidérurgie que l'Algérie pénètre le marché mondial, mais une étude détaillée établit que l'acier d'El Hadjar est utilisé généralement comme un composant (de la ferraille) dans la production des aciers spéciaux.

La triste réalité c'est que en 1986, malgré l'amorce de coopération avec la Tunisie et les efforts déployés en direction de l'Amérique latine et de l'Afrique, les coûts et la médiocrité des produits algériens interdisent un développement des exportations dans les pays du Sud et l'essentiel du trafic continuera à s'effectuer avec le Nord et la situation ne pourra s'améliorer en 1988.

Les problèmes de l'industrie algérienne

Pendant la période coloniale, producteurs agricoles et exportateurs de

produits miniers achetaient les équipements et les produits finis à la France.

Concentré dans la région algéroise, formé d'une poussière de petites entreprises (86 % d'entre elles avaient moins de 100 salariés), employant peu de main d'œuvre qualifiée et peu d'équipements, le secteur industriel tenu pour l'essentiel par des Européens, ne concernait que certaines branches de l'alimentaire des BTP et de l'infrastructure.

En 1962, la faiblesse organique de la bourgeoisie algérienne ne lui permettant pas de diriger le pays, ce sont les différentes fractions de la petite bourgeoisie qui investirent les « bien vacants », le parti unique, l'armée et l'appareil d'Etat.

L'étatisation de tout l'appareil de production et bancaire, la confiscation de la rente pétrolière et le strict contrôle de la vie économique et sociale ont abouti à la formation d'une classe nouvelle qui a fusionné les dirigeants de la production, ceux de l'administration, du parti et de l'Etat avec une large fraction de la bourgeoisie traditionnelle.

Ce sont ces conditions historiques et sociales qui ont empêché l'émergence d'une classe de capitalistes industriels modernes. Car les petits industriels ne sont implantés, comme à l'époque coloniale, que dans le secteur de l'habitat, du bâtiment et travaux publics, de l'alimentaire, du textile, c'est à dire dans les branches où les investissements sont faibles et les débouchés sur le marché intérieur assurés du fait des pénuries chroniques.

Dans ce contexte, la politique de la relance des exportations, lancée à grand fracas dans les media et accompagnée par une batterie de mesures de soutien (5), continuera à se heurter à une série de difficultés.

1- Les contraintes extérieures : la dépendance impose aux entreprises le volume des investissements et leur répartition dans les branches utiles, la nature, le coût des produits fabriqués et les conditions de leur fabrication (l'organisation du processus de production, la grille des salaires...) Et cela sans garantir l'écoulement de la production et sa valeur sur le marché soumis à la loi de l'offre et de la demande.

2- Les contraintes internes : dues à la faiblesse du marché intérieur, le retard de l'agriculture industrielle et de la valeur ajoutée par personne, le développement inégal et anarchique de la production, la pénurie de personnel qualifié, l'importance des goulots d'étranglement infrastructurels : le décalage entre la disponibilité en eau et l'achèvement des unités, la congestion des ports et l'insuffisance des moyens de transport, le retard dans les communications...

Mais le facteur essentiel qui interdit tout progrès industriel est la caporalisation de la vie économique, sociale, politique et culturelle. Ainsi, à l'intérieur des entreprises, l'absence d'organisme permettant l'expression et la défense des travailleurs (syndicats, comités d'entreprises, délégués

du personnel...) et l'existence de cellules du FLN ou des assemblées de travailleurs, chargées du contrôle des salariés sont des causes permanentes du blocage et des tensions (6)

3-Pays sans tradition industrielle et sans industrie moderne, en 1962, l'Algérie ne possède pas de capitaines d'industrie. Les gestionnaires ne sont que des bureaucrates incompetents ou des technocrates, intégrés dans la toile d'araignée des réglementations et incapables de modifier le cours des choses.

Illusions en série

Le pouvoir ne cesse d'exhorter les industriels de partie de la conquête des marchés étrangers. Exporter, soit mais quoi, à qui et comment !

Après l'échec des années 1980-1986, les dirigeants algériens revenus de leurs illusions ont adopté une stratégie plus réaliste basée sur :

-le rapprochement avec la CEE et la recherche d'accords permettant à certaines branches de se spécialiser dans l'artisanat et la sous-traitance.

Il est significatif que pour la première fois, les organismes dirigeants de la CEE se soient réunis au Luxembourg en avril 1987, pour étudier un plan de collaboration étroite, soumis par l'Algérie, et que la 23ème foire internationale d'Alger (1987) ait été placée sous le signe de la sous-traitance (7). L'Algérie deviendrait-elle le Hong-Kong de la CEE ?

-le choix de cibles géographiques prioritaires : les pays arabes (Arabie Saoudite, Koweït, Emirats du Golfe) et l'Afrique subsaharienne (Cameroun, Niger, Mali)

-la formation d'un grand Maghreb, où l'Algérie deviendrait le pilier central de la nouvelle coopération Nord-Sud.

Cette construction ne repose que sur une montagne d'illusions, sur la création possible d'un marché commun maghrébin, par une simple réunion des dirigeants à un sommet, la coopération harmonieuse avec la CEE remplaçant l'échange inégal par un véritable partenariat, le redressement de l'économie et du système monétaire mondial.

Illusions, car sans un bouleversement des structures économiques et des institutions en Algérie et au Maghreb conduisant à la prise en charge des populations de leur avenir, la politique de chadli, à condition d'être prise en compte par les dirigeants du Maghreb et ceux de la CEE, ne peut mener qu'à l'Eurafric, celles que les stratégies coloniales avaient élaborées dans les années quarante.

Chibani Makhlof

1- A.Sid Ahmed « Développement sans croissance l'expérience des économies pétrolières du tiers-monde » Publisud 1983

2- Simon Pierre Thierry « La crise du système productif algérien » IREP Grenoble 1981

3- M. Ecrement « Indépendance politique et libération économique — un quart de siècle du développement de l'Algérie 1962-1985- ENAP-OPU (Alger) PUG Grenoble 1986

4- « Le secteur privé en Algérie » Maghreb-Machrek juillet-septembre 1986

5- Moudjahid 26-27 novembre, 29 décembre 1987

6- Mohammed Nebtoul « Discipline d'usine, productivité et société » OPU (Alger) 1986

7- Afrique Expansion « Spécial foire d'Alger 1987 » Algérie Actualité 24-30/12/87.

BUDGET 1988 : UN CRAN DE PLUS

Comme chaque année, le budget 1988 possède un mot-clé : la rigueur !. Les explications sur les causes de cette malédiction, qui contraint le pouvoir à demander à ses chers compatriotes un effort supplémentaire, varient (le colonialisme, la crise économique mondiale, la chute des cours du pétrole...) mais le peuple connaît son devoir et accepte sans broncher les sacrifices d'aujourd'hui pour les lendemains qui chanteront.

Cette année, par une coïncidence malheureuse, le ministre des finances A. Khellef, a présenté son budget aux députés de l'APN, le jour même où à Vienne, les ministres de l'OPEP s'efforçaient de trouver un accord pour tenter d'enrayer la chute vertigineuse des cours du pétrole. C'est dire dans quel climat de morosité la discussion s'est déroulée, car pour l'essentiel les équilibres recherchés et la paix sociale dépendent des revenus des hydrocarbures !

C'est ce qu'explique M.B. dans El Moudjahid du 14 décembre « Les effets de la chute des prix du pétrole, sont en fait plus pervers et plus profonds qu'ils n'en donnent l'air. Le budget de 1988 n'est pas uniquement mar-

qué par la baisse des exportations pétrolières, mais également par les effets induits sur l'appareil économique national ».

Parmi les effets induits, notons la baisse des impôts directs (7,2 % au lieu de 20 % en 1987) par suite du ralentissement de l'activité économique dans les secteurs affectés par la réduction des importations de matières premières ou de produits industriels. Mais il existe une pluralité de conséquences négatives. Les mauvaises nouvelles de Vienne n'ont cessé d'assombrir le front des députés, d'autant que, depuis 1986, le dollar a connu une dépréciation continue (23,3 % par rapport au mark), ce qui se répercute sur les machines et les pièces détachées achetées à la RFA. Mais d'une manière plus large, c'est l'ensemble des relations économiques avec la CEE qui se trouvent posées, dans des conditions d'un échange particulièrement inégal.

Les grandes lignes du projet

Pour faire face à la crise économique mondiale, qui commence à frapper durement l'Algérie dont tout l'appareil productif, articulé sur les

hydrocarbures est donc très vulnérable, le gouvernement s'est fixé quatre objectifs :

1-conserver par tous les moyens et quels que soient les cours du pétrole et du dollar, un revenu élevé des recettes pétrolières pour maintenir l'appareil de production et assurer le fonctionnement de l'administration et de l'appareil d'Etat.

2-parvenir à la rentabilité des entreprises devenues autonomes et même à leur autofinancement, grâce à la participation des capitaux étrangers à la sous-traitance et à la déréglementation du travail. Le gouvernement escompte ainsi économiser des pétrodollars, responsabiliser les gestionnaires, déplacer de la branche d'industrie à l'entreprise les conflits du travail.

3-transférer sur les wilayas et communes une part importante des charges de l'Etat : le logement, l'infrastructure, les transports, le ravitaillement, l'éducation... C'est la décentralisation !

4-l'autosuffisance alimentaire par le développement de la production agricole et la satisfaction croissante des besoins de la population par la création de petites entreprises (PME, PMI)

Quand à la partie sociale du budget (secteur socio-éducatif, soutien des prix, protection sociale, santé publique) elle sera financée pour 47 % par la fiscalité directe et indirecte et par le recours à la Banque nationale qui fournira les dix milliards de DA de crédits pour couvrir le déficit budgétaire.

C'est en fonction de ces objectifs que les crédits ont été répartis.

La corde est tendue à l'extrême

Les données chiffrées du plan annuel qui repose sur une série de paris (le redressement économique mondial, la croissance des exportations...) ne permettent pas de saisir la baisse du pouvoir d'achat des travailleurs et la dégradation des conditions de vie de la population. Elles s'expriment par :

-le fait que en 1987, sur un revenu des ménages estimé à 179 milliards de DA, 92,5 % de ce revenu a été consacré à la consommation. Accablant !

-la diminution en DA constants des salaires établis non pas en fonction du coût de la vie et des besoins des travailleurs et de leurs familles mais de la productivité du travail. L'équilibre demandé par le pouvoir aux gestionnaires des entreprises autonomes et les incitations fortes à exporter, vont se traduire par une aggravation des conditions de travail et une baisse des salaires, d'autant que la décentralisation, la déréglementation du travail et l'intégration de la plupart des sections syndicales dans les assemblées de travailleurs les laissent sans protection.

-la faiblesse des emplois créés en particulier dans la jeunesse (plus de 70 % des personnes à la recherche d'un emploi ont moins de 24 ans).

Les mesures prises par le dernier conseil des ministres pour traiter le chômage des jeunes : rénovation de la casbah d'Alger, entretiens de chemins de wilayas et communaux, emplois dans la mise en valeur des terres (Sud et steppes) ne sont que des « petits boulots », sous payés et précaires, la version algérienne des TUC utilisés en France. De toutes façons, ce n'est qu'une fraction très limitée des jeunes chômeurs qui seront touchés.

Elément supplémentaire et qui risque d'exaspérer la population dans la mesure où elle va accentuer la différenciation sociale : les magasins « sous-douane » qui sont en fait des lieux réservés à ceux qui peuvent payer en devises. Les grèves qui se déroulent dans les universités montrent bien qu'il y a des limites à ne pas franchir.

C.M.

Chibani Makhlof

LA PLANIFICATION, LA FIN D'UNE MYSTIFICATION

La question de la planification de l'économie algérienne s'est trouvée posée en 1962. Déjà le programme de Tripoli considérait qu'entre « la stagnation dans un cadre libéral et le progrès par la planification, notre parti choisit la planification ».

En juin 1964, un décret prévoyait le lancement d'une planification industrielle mais ce n'est pas sans hésitation ni réticences que l'appareil du plan sera créé.

Tout change après le coup d'Etat de juin 1965. C'est à la banque mondiale que Boumedienne s'adresse en premier, mais son rapport est rejeté car les capitaux étrangers s'assuraient un large contrôle sur l'économie algérienne. Ce seront donc les experts soviétiques du Gosplan qui définiront la méthodologie, la stratégie de développement et les étapes de la réalisation des plans algériens.

Ils seront élaborés en prenant pour référence les plans quinquennaux soviétiques des années trente accordant la priorité aux projets d'investissement à forte accumulation du capital et à l'industrie lourde, seule capable de créer le processus d'industrialisation. Mais parce que la nature sociale de l'Algérie n'est en rien comparable à celle de l'URSS, le modèle soviétique du « socialisme en un seul pays » ne pouvait s'appliquer.

L'importance de la rente pétrolière et non pas du travail, dans l'accumulation du capital et d'autre part l'intégration étroite de l'Algérie dans le marché mondial par le biais des hydrocar-

bures ont constamment disloqué le cadre de la planification. Malgré les changements d'orientations et les révisions annuelles, les objectifs n'étaient que partiellement réalisés. Le plan devenait de plus en plus un carcan bureaucratique plaqué sur l'économie algérienne, spécialisé dans les hydrocarbures et développé en fonction des besoins du marché mondial et non pas des industries lourdes du pays.

En décembre 1984, l'APN adoptait le projet de plan quinquennal 1984-1989. Mais aussi il s'agit plus d'un programme d'investissements dans le secteur public, sur cinq ans que d'un plan impératif. C'était encore trop !

En 1985, la chute de la rente pétrolière, la croissance de la dette et la nécessité de prendre en compte les besoins sociaux du pays ont contraint Chadli à prendre une série de mesures (autonomie des entreprises, développement de la sous-traitance industrielle...) qui ont abouti à faire du plan un cadre vide.

En décembre, le conseil des ministres supprimait le ministère de la planification. L'attribution de ses fonctions à un conseil national composé d'un collectif de ministres (Intérieur, Finances, Travail, Commerce) placé sous la direction du premier ministre et chargé d'examiner l'ancien appareil planificateur met un point final à une expérience de vingt ans, dont un bilan détaillé établirait qu'il est globalement négatif.

AMNESTY INTERNATIONAL

VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME EN ALGERIE

Le rapport annuel d'Amnesty International de l'année écoulée sur la violation des droits de l'homme est éloquent à ce sujet. Aucun continent, aucun système politique n'échappe à ce mal endémique, décemment difficile à éradiquer. S'il y a des degrés dans la violation des droits de l'homme, il n'en demeure pas moins que 129 pays les ont violés cette année 1987. Encore faut-il signaler que l'organisation humanitaire n'a pas connaissance de tous les cas, dans tous les pays. C'est pour cette raison que le rapport signale qu'il ne signifie pas que les pays qui ne sont pas mentionnés ne violent pas les droits de l'homme. Même les démocraties occidentales, dont le pluralisme est bien établi, n'échappent pas à cette règle. Il est question, dans ces pays, principalement de la remise en cause du droit d'asile et de la poursuite des objecteurs de conscience. Mais, incontestablement, la palme revient, encore une fois, aux pays totalitaires. Le tiers monde ajoute à sa misère économique tout un éventail de violations des droits de l'homme.

Pendant longtemps le régime algérien a pu passer entre les mailles du filet alors que la répression et la torture étaient monnaie courante. Ces années de silence semblent désormais révolues. A l'heure actuelle, le régime d'Alger est désigné du doigt occupant la même place que les Etats fascistes. Les pays que la propagande officielle algérienne passe son temps à fustiger. Nous publions dans son intégralité le texte concernant l'Algérie.

Amnesty International a été préoccupée par la détention de prisonniers d'opinion, l'arrestation de militants des droits de l'homme et le recours à des procédures judiciaires non conformes aux normes internationales garantissant l'équité des procès. Par ailleurs l'organisation a appris avec inquiétude les tortures et les mauvais traitements dont auraient été victimes des détenus, certains étant morts des suites de ces sévices. Amnesty International a également exprimé sa préoccupation à propos de la peine de mort.

En 1986, Amnesty International a lancé un appel en faveur de la libération immédiate et inconditionnelle de 22 prisonniers d'opinion condamnés en décembre 1985 par la Cour de sûreté de l'Etat, à Médéa, à des peines de six mois à trois ans d'emprisonnement. Ils étaient notamment accusés d'appartenance à deux associations non autorisées : la Ligue algérienne des droits de l'homme et l'Association des fils des martyrs. En mars, dans sa réponse à la lettre du Ministre algérien de la Justice datée de décembre 1985, Amnesty International a rappelé les raisons pour lesquelles elles les considéraient comme des prisonniers d'opinion, soulignant que ces détenus avaient été condamnés pour l'exercice pacifique de leurs libertés d'expression et d'association. Amnesty International a appris la libération de 11 de ces prisonniers. Parmi eux, maître Abdennour Ali-Yahia, membre fondateur et président de la Ligue algérienne des droits de l'homme. En revanche Fettouma Ouzegane, condamnée pour outrage à magistrats lors d'un autre procès est restée en détention après expiration de sa peine. En novembre Amnesty International a eu connaissance de nombreuses arrestations opérées à la suite des manifestations de Setif et de Constantine, où quatre personnes ont trouvé la mort. 186 personnes arrêtées auraient été condamnées à des peines de deux à huit ans d'emprisonnement pour atteindre à l'ordre public. Amnesty International a sollicité auprès des autorités des informations détaillées sur les charges retenues contre ces personnes et sur la situation juridique de ceux qui n'avaient pas encore été traduits en justice. De plus ayant été informée qu'un grand nombre de personnes jugées s'étaient vues refuser le droit à l'assistance d'un avocat, elle a demandé des précisions sur les procédures judiciaires utilisées. Enfin l'organisation a tenu à savoir si certains détenus étaient effectivement morts et, si c'était le cas, dans quelles circonstances.

La majorité des avocats de la défense ont été comités d'office par le tribunal à l'ouverture du procès : ils n'avaient donc qu'une connaissance très limitée du dossier. La Cour a refusé de reporter le procès de quelques jours pour leur permettre de préparer la défense. Les personnes inculpées ont, semble-t-il, été jugées principalement sur la base de déclarations faites lors des interrogatoires, conduits par la police ou la sécurité militaire. L'accusation n'a pas demandé l'audition de témoins. Amnesty International a exprimé le souhait d'être avisée de l'ouverture d'une éventuelle enquête sur les affirmations des inculpés quant aux contraintes qu'ils auraient subies. Dans l'hypothèse contraire, l'organisation a instamment demandé aux autorités l'ouverture d'une enquête publique et impartiale. Selon le rapport d'Amnesty International, si les plaintes des accusés étaient confirmées, il conviendrait d'ordonner un nouveau procès public ou une révision des condamnations et du verdict par une instance judiciaire indépendante. Enfin les victimes devraient être dédommées et les coupables traduits en justice. En novembre, Amnesty International a demandé aux autorités des éclaircissements sur les circonstances dans lesquelles trois personnes auraient trouvé la mort, deux d'entre elles en détention, la troisième après sa libération. Selon les informations parvenues à l'organisation, Abdelwahab Abderrahman, convoqué pour interrogatoire à la police à la mi-juillet, a été gardé au secret au commissariat central d'Oran. Par la suite, son corps a été restitué à sa famille. Selon la police, il est mort dans un accident de voiture. Salem Lamali qui aurait été détenu sans inculpation depuis octobre 1983 à la prison de Berrouaghia est mort semble-t-il, entre le 15 et le 20 septembre, à la suite d'une opération. Arrêté par la police de sécurité fin septembre, Mustapha Arris a été renvoyé chez lui souffrant de graves blessures. Il devait mourir peu après à l'hôpital d'Oran.

Amnesty International a eu connaissance de cinq exécutions en 1986. Cinq condamnations à mort ont également été prononcées contre des personnes convaincues de meurtre. Dans tous ces cas, l'organisation rappelant son opposition inconditionnelle à la peine capitale, a instamment demandé aux autorités la communication de toutes les sentences de mort.

Amnesty International a appris l'arrestation une nouvelle fois de Maître Abdennour Ali-Yahia, le 15 décembre ; l'organisation a adressé, dans les jours qui ont suivi, un telex aux auto-

rités pour obtenir des précisions sur les motifs de son arrestation, son lieu de détention ainsi que sa situation juridique. Elle a instamment demandé qu'il soit relâché sans délai, à moins qu'il ne soit inculpé.

En décembre, Amnesty International a soumis aux autorités son rapport sur le procès de décembre 1985, devant la Cour de sûreté de l'Etat, à Médéa. 40 personnes étaient accusées de complot contre la sûreté de l'Etat, de formation de « bandes armées » et de détentions d'armes. Les préoccupations de l'organisation ont notamment porté sur le fait que ces personnes sont gardées à vue au secret, par des

policiers ou des membres de la sécurité militaire au delà du délai légal. La plupart des accusés ont affirmé avoir été maltraités et torturés lors des interrogatoires et ont déclaré que les aveux présentés comme preuve à la Cour leur avaient été arrachés sous la torture ou la menace. L'instruction a été menée, semble-t-il, presque entièrement en l'absence d'avocats de la défense ; certains inculpés n'ont pas été avertis ni de leurs droits - en particulier du droit à l'assistance d'un défenseur - ni, dans les meilleurs délais, des accusations retenues contre eux.

AFFAIRE MECILI

Alors que l'enquête policière se poursuit en France et que le juge va exécuter probablement une commission rogatoire internationale, le président de la Ligue française des droits de l'homme, maître Yves Jouffa, a adressé, le 14 décembre 1987, une lettre à monsieur Robert Pandraud, ministre délégué chargé de la sécurité qui est demeurée jusqu'à ce jour (8/1/88) sans réponse. Nous publions ci-dessous quelques extraits de cette lettre.

« Le 7 avril, Maître Ali Mecili, avocat au barreau de Paris, alors qu'il rentrait à son domicile, boulevard Saint Michel, était abattu de trois balles de revolver par un tueur agissant de sang froid.

Ce meurtre prémédité a bouleversé ses proches et ses amis et ému profondément tous ceux qui connaissent les graves engagements par lesquels, de sa jeunesse à sa mort, il s'est voué à la cause de la démocratie et des droits de l'homme.

Aux représentants de la justice et de l'ordre public incombe la tâche de rechercher et de poursuivre les auteurs et complices de cet assassinat. Or la Ligue française des droits de l'homme a eu connaissance d'une série d'informations qui posent des questions extrêmement troublantes.

Il semble d'une part, que les policiers chargés de l'enquête, ont recueilli de source sûre, et dans un court délai une série de renseignements qui, non seulement confirment l'hypothèse du crime politique, mais fournissent des précisions quant à son organisation, quant à ses instigateurs et à ses exécutants.

Ces précisions transmises par la Brigade du proxénétisme à la Brigade criminelle, permettraient d'établir l'« organigramme » de l'opération criminelle.

Commanditaire de l'opération :

-Commandant kader de la Sécurité militaire algérienne, ayant pour l'intermédiaire : Abderrahmane El Jazhali Guedere, directeur de la recherche scientifique à Alger.

Exécutants :

-Malek et Sami identifiés comme étant, le premier : Abdemalek Amellou, le second : « Hamid Nennouche ».

Après avoir rappelé le déroulement de l'opération, soulevé les carences de l'enquête, s'être étonné de l'expulsion brutale d'Amellou, Maître Yves Jouffa poursuit : « La Ligue française des droits de l'homme ne saurait demeurer indifférente en présence de telles anomalies dans une affaire aussi grave que celle de l'assassinat à Paris de Maître Mecili ».

HISTOIRE

CETTE GRANDE MUETTE

Le 2 décembre dernier a été procédé, dans le prolongement de l'UEJI (Union des écrivains, Journalistes et Interprètes), organisme sous tutelle du parti unique, à la mise en place d'une ligue des historiens composée d'une trentaine d'historiens et d'archéologues. S'il semble que cet organisme ne ressemble pas, dans ses statuts et ses buts à la Commission nationale de l'écriture de l'histoire, composée de dignitaires du régime et chargée d'évaluer la période 1954-1962, il n'en demeure pas moins que les deux cercles restreints et fermés restent largement contrôlés par le parti. De ce fait, l'histoire risque de ne pas sortir d'une clandestinité voulue, chargée d'occulter le débat sur la légitimité de l'exercice du pouvoir.

Rien n'est plus dangereux pour un pouvoir établi que de manquer de légitimité. Dans le cas de l'Algérie, eu égard au combat libérateur (1954-1962), cela représente un grave handicap. Aussi l'histoire du mouvement national est-elle un enjeu politique considérable, qui participe au processus de légitimation du pouvoir en place.

Ecrit sur un mode édifiant où l'hagiographie le dispute à l'anathème, l'histoire officielle, à l'instar des disciplines des sciences sociales, et même plus, souffre incontestablement de l'inexistence de la liberté d'expression dans notre pays. Ne pouvant faire l'impasse sur cette matière cruciale, sans se renier, le pouvoir a opté délibérément pour une histoire massive résumée par cette formule lapidaire « par le peuple et pour le peuple », qui en réalité consiste à éliminer tous les acteurs du mouvement national que les canons du système n'ont pas retenu.

Chaque période de la lutte ou de l'exercice du pouvoir possède les siens ; écarté Messali Hadj, et à un degré moindre ces derniers temps, Ferhat Abbas ; exit les communistes et les berberistes. Même procédé pour Boudiaf, Aït Ahmed, Ben Bella et Khider. Quand à Krim Belkacem, réhabilité depuis peu, sa réinhumation officielle au carré des martyres n'a pas donné lieu à la levée définitive du tabou concernant son nom, ni restitué la véritable action de cet homme dans la lutte de libération nationale. Eh bien sur les criminels ne sont pas châtiés.

La nationalisation de l'Histoire.

Sur le plan technique et institutionnel, « L'écriture de l'histoire » a commencé en juin 1966 lorsqu'il a été décidé de mettre en œuvre une mesure de souveraineté en nationalisant (arabisant) l'enseignement de l'histoire.

Dans un premier temps, l'improvisation pouvait se justifier par le manque de cadres. En septembre 1966, première année de l'arabisation de la matière, l'incompétence et la négligence ont été les mamelles de cet enseignement et, dans les faits, la première promotion ne fut prête qu'en juin 1974. Durant cette période les bibliothèques et surtout les librairies,

contrôlées par le biais du monopole du commerce extérieur, n'offraient rien d'intéressant. Il fallut donc retrouver l'histoire dans les témoignages oraux des anciens maquisards, dans les familles ; en somme dans la mémoire collective encore toute empreinte de la chaleur du combat national. Deux revues cependant ont essayé de fixer cette oralité, mais à quel prix ! : la Revue algérienne et le Bulletin de la société de géographie et d'archéologie d'Oran qui obtinrent le droit de publier des articles d'histoire à la condition de ne se vendre que sur abonnements et sans diffusion en librairie. Aux alentours de 1974, le système sera définitivement mis en place avec, notamment, la création du Centre national d'études historiques (CNEH). Un arrêté publié au Journal officiel, quelques années plus tard, interdit tout questionnaire, toute interview d'intérêt historique, toute recherche en histoire contemporaine qui ne soit autorisée par le CNEH.

Evolution très contrôlée

Puis vint une autre période. Au temps de la démolition succédait celui de la récupération, sous la houlette de Chadli Bendjedid. La relation de l'histoire demeure tout aussi unilatérale et toujours autant au service du parti unique. Malgré cela, quelques ouvrages intéressants sont édités à l'OPU, comme celui écrit par M. Teguia, communiste et ex-officier de l'ALN en wilaya IV, publié une année après les événements de Kabylie du printemps 1980 : « L'Algérie en guerre ».

La refonte de la SNED (Société nationale d'édition et de diffusion) devenue ENAL a donné lieu à quelques ouvertures impensables il y a seulement une décennie. Des écrits sur l'ENA, le PPA, des biographies sur Boucharaïeb, Imache sont édités, mais la démarche reste très prudente et renvoie beaucoup d'hostilité parmi les cadres du régime. Le meilleur exemple demeure la saisie dans les kiosques du n° spécial d'Algérie Actualité, de juillet 1985, consacré à l'OS (Organisation spéciale). Le fait même que l'on cite Aït Ahmed et Ben Bella (tous deux responsables nationaux de l'OS) et Boudiaf (responsable régional) a certainement décidé le pouvoir de tourner ainsi le risque de se discréditer de

manière franche devant l'opinion publique. Cet exemple de censure manifeste donne beaucoup à réfléchir et illustre de manière spectaculaire les limites de la Commission nationale, de l'écriture d'Histoire du mise sur pied en 1984 sur décision du Parti FLN. Composée de dignitaires du régime, dominée par les hommes des services de sécurité, cette commission ne pêche pas seulement par son incompétence et ses méthodes de travail mais récusable dans sa globalité. L'écriture de l'histoire, comme toute discipline scientifique, doit obéir à un principe simple mais fondamental : la libre discussion et la libre élaboration. Sinon elle tombe dans les méandres d'une autre clandestinité dont le but est d'engendrer une histoire sur mesure. Malgré les petites avancées pour secouer les pesanteurs du passé, ancien et récent, on est encore loin du compte. Dans ces conditions il ne faut pas s'étonner que l'histoire de l'Algérie, celle des hommes tels qu'ils furent, avec leurs doutes, leurs erreurs, leur véritable place et rôle, continue à s'écrire en France, que ce soit par des auteurs algériens ou par des étrangers.

Ce mouvement de la recherche historique en France mené par des nationaux qui multiplient conférences, colloques et séminaires, et la naissance en Algérie de l'Association des enfants de Chouahada, qui revendique une écriture de l'histoire sans censure et sans tabou, ont certainement contraint le pouvoir à changer de cap sans toutefois rompre réellement avec des méthodes anciennes. C'est comme cela que l'on assiste à des polémiques entre idéologues du régime. Témoin ces diatribes échangées l'année dernière entre Mahfoudh Kaddache et Mouloud Kassem Naït-Belkacem puis, plus récemment entre Abdelkader Djeghoul et Nourredine Saadallah. Ces joutes oratoires, même si elles ne vont pas au fond du problème, témoignent d'une aspiration à la vérité que l'on retrouve chez un certain nombre d'universitaires auxquels le pouvoir ne peut répondre et cherche donc à colmater les brèches en attendant une meilleure parade. Il est vrai que l'enjeu est de taille car de la mémoire collective et du référentiel historique, entre autres, dépend la formation d'une conscience politique.

Tewfik Melloul

A PROPOS DES « HOMMES DE CULTURE HONORES »

DECLARATION

A L'occasion du 25ème anniversaire du recouvrement de la souveraineté nationale, le pouvoir a innové en matière d'Histoire puisque, pour la première fois, il a discerné des « oscars » en publiant dans El Moudjahid une « Liste des hommes de culture honorés » ! Le pouvoir pense-t-il que cela peut lui valoir une crédibilité nouvelle qui serait justifiée par la libre discussion et un vrai débat et dont on attend en vain qu'elle se manifeste ? Il est d'ailleurs curieux de constater la présence parmi les nominés de personnalités tout à fait extérieure au régime, comme Mohamed Harbi, dont nous publions ci-après une déclaration publique. Pourquoi son nom figure-t-il dans cette liste et pas celui d'autres hommes de culture dont le pouvoir ignore tout autant les écrits ? Cela démontre bien, si besoin en était encore, la vanité et l'inconsistance de telles publications.

DIPLOME DE MERITE

- Mohammed Larbi Zoubeiri
- Mouloud Kassim Naït Belkacem
- Aboul Kassem Saâd Allah
- Ahmed Toufik El Madani
- Djamel Kanane
- Moussa Lakbel
- Abderrahmane Djillali
- Nasser Eddine Saidouni
- Mohammed Tahar Adouani
- Bachir Cheniti
- Mohammed Harbi
- Ferhat Abbas
- Ahmed Mahsas
- Ali Haroun
- Mohammed Chérif Sahli
- Saâdi Yacéf
- Azzedine Zerrari.

Pour le 25ème anniversaire de l'indépendance de l'Algérie, le gouvernement et le parti au pouvoir ont décidé d'attribuer des « diplômes » aux artistes, créateurs, enseignants et autres « homme de culture » ou réputés tels. J'ai eu la grande surprise de constater que mon nom figurait parmi la liste des heureux bénéficiaires du titre dit « diplôme de mérite » et cela dans la discipline qui m'est par dessus tout chère : l'histoire.

J'ai trouvé cette distinction d'autant plus étonnante, sinon stupéfiante, que mes ouvrages, en tant qu'historien, ne circulent pas librement en Algérie, même si, pour donner le change, telle librairie officielle a importé quelques exemplaires à l'usage de la « nomenclature ».

Je me suis alors demandé si on a pas décidé en haut lieu de m'attribuer, sans mon accord préalable, un grade dans cette vaste armée de la culture, « libre et démocratique » comme chacun sait, afin de mieux passer sous silence mes déclarations publiques répétées relatives à la violation des droits de l'homme, aux poursuites (quant cela ne va pas plus loin) dont sont victimes les opposants à l'étranger.

Je fais donc savoir aux généreux attributaires de grades que je récusé leur titre, ce « gibet orné de fleurs » et je ne demande pour mon pays, que la levée de censure préalable en matière d'édition, la liberté d'expression, la liberté d'organisation, le droit à la libre circulation.

J'ajoute, pour terminer que, pour moi, la culture ne saurait, par définition, être récompensée par un grade bureaucratique quelconque. De même que sa validité vient de la liberté qui la rend possible, de même l'intellectuel digne de ce nom ne saurait être annexé par un Etat, un parti ou une corporation.

Mohammed Harbi

Paris le 9 décembre 1987.

SOUS ISRAËL LA PALESTINE

Le 7 décembre à Gaza, un camion accroche un véhicule faisant quatre tués.

Dans le climat de tension qui règne dans cette prison à ciel ouvert depuis des mois, l'incident, à peine connu, suscite l'indignation et la colère. Des centaines de jeunes gens attaquent à coup de pierres une patrouille puis un camp militaire. L'armée tire : un étudiant est tué et une trentaine d'autres sont blessés par balles. Mais les affrontements se poursuivront avec leur cortège de morts et de blessés.

L'incendie gagne la Cisjordanie : manifestations, barrages et jets de pierres des manifestants et en riposte tirs des « gardes frontalières », unités spécialisées dans la répression 4 tués dont une jeune fille, des dizaines de blessés.

Le 11, le mouvement se généralise et s'approfondit : à Gaza, la majorité des ouvriers palestiniens ne se rendent pas à leur travail en Israël, des milliers d'étudiants, de collégiens et d'adolescents affrontent les patrouilles de l'armée qui, après quelques coups de semences tirent à balles réelles.

La brutalité de la répression exprime l'inquiétude profonde du gouvernement israélien devant ce que la presse caractérise d'« insurrection populaire ».

Le 13, Al Hamishmar (opposition de gauche) écrit : « La terre brûle sous nos pieds en Cisjordanie... aucune poigne de fer ne saurait ramener le calme dans les territoires occupés ».

Déjà le mouvement n'est plus spontané : les comités de villages, de villes et de camps, les syndicats et les multiples associations coordonnent les activités et donnent unité et profondeur au soulèvement des Palestiniens, en Cisjordanie et Gaza.

Le 16, les manifestations gagnent Jérusalem-Est.

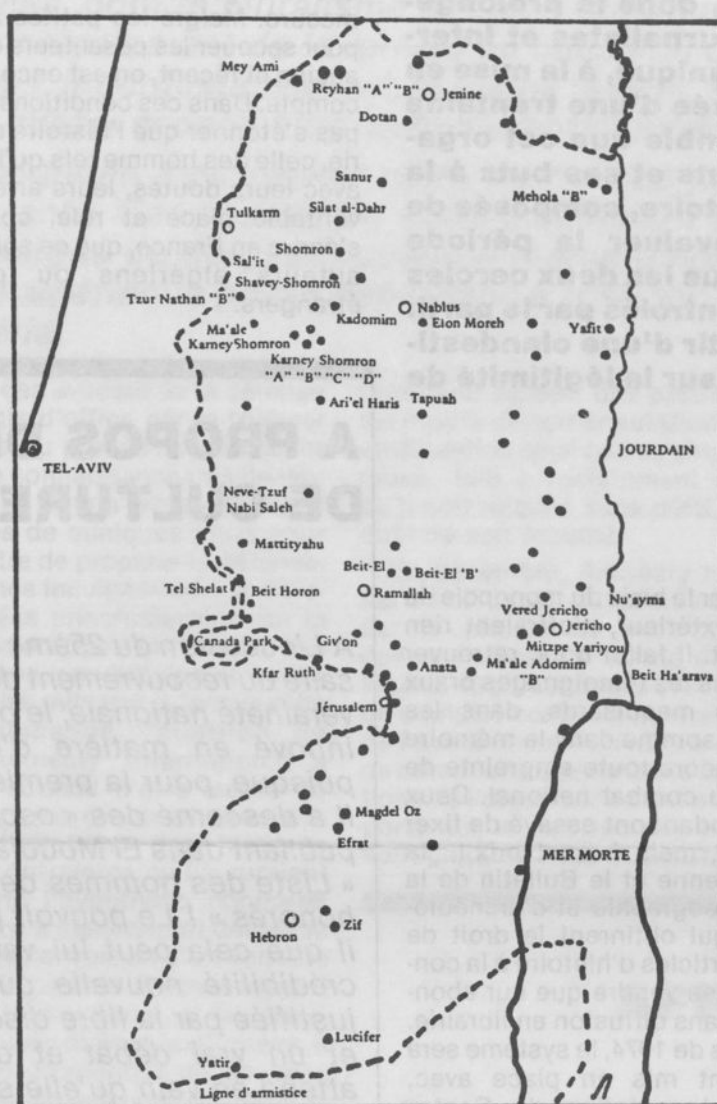
La révolte prend une dimension nouvelle quant les maires des localités arabes d'Israël se déclarent solidaires de « nos frères héroïques qui s'opposent à l'occupation » et appellent à une grève générale, le 21.

Les Palestiniens, un seul peuple.

Dans la semaine qui suit, la révolte prend le caractère d'une guerre de masse de tout le peuple palestinien : élargissement du mouvement, parti de Gaza et de Cisjordanie, mobilisation de toutes les couches de la population, surtout la jeunesse, grèves, manifestations et unification des actions et des slogans autour du mot d'ordre général des « Arabes » d'Israël où les cris de « Palestine !, Palestine ! » ont retenti de Saint Jean d'Acre au Nord à Laguieh, dans le Neguev et au cœur même de Tel-Aviv-Jaffa.

« A Oum El-Fahem, ville arabe israélienne, écrit Shalom Cohen, dans libération du 23 décembre, des milliers de manifestants arabes ont brandi le drapeau palestinien, entonné l'hymne officiel de l'OLP et hurlé : « Par notre âme et notre sang, nous te libérerons, Palestine ! ». Un orateur ajoute : « Ils ne nous soumettront pas, nous sommes plus forts qu'eux ». Et sur la route qui relie le centre au nord de l'Etat hébreu, d'innombrables jeunes, nés en

COLONIES CREEES PAR LE LIKOUUD ENTRE 1977 ET 1980



Source : Revue d'études palestiniennes, n° 4, été 1982, pp. 80-81.

Israël ont combattu la police pendant des heures ».

Et de conclure que les masses des jeunes palestiniens, nées en Israël, « refusent non seulement les résultats de la guerre de 1967 mais également ceux de la guerre de 1948, celle qui a vu la création d'Israël ».

En Israël, chacun prend conscience de la réalité, de la vitalité et de l'unité du peuple palestinien, dont la longue marche a commencé avant le dépeçage de l'empire ottoman, s'est poursuivi dans le cadre de la Palestine du mandat jusqu'à la partition de 1947. Elle s'est ensuite menée à travers les durs combats en Jordanie, au Liban et dans le Grand Israël qui recouvre la Palestine du mandat.

La réaction se déchaîne

A Gaza et en Cisjordanie, la répression est brutale et immédiate ; il faut casser le mouvement dès le départ.

Après le 16, l'armée et la police qui s'appuient sur le réseau des colonies quadrillent les territoires occupés, violent les camps, imposent le couvre-feu et procèdent à des arrestations massives.

Cette politique se durcit après la grève générale du 21. L'échec de la manifestation du mouvement « La paix maintenant », qui escomptait faire descendre dans les rues de Tel Aviv, le 19 les 400 000 personnes qui avaient protesté contre Sabra et Chatila est signi-

ficatif de l'évolution survenue. En 1982, il ne s'agissait que de la guerre de Sharon au Liban, en 1987, l'existence même de l'Etat hébreu est remis en cause. De là le large soutien apporté par la majorité des israéliens à leurs députés qui, à la Knesset ont approuvé massivement la politique musclée de Shamir et sa décision d'user de « tous les moyens nécessaires pour mettre fin aux plus graves désordres violents qu'ont traversés la Judée-Samarie et Gaza ».

L'emploi de ces « moyens nécessaires » a permis de casser le mouvement et d'étouffer la journée du Fath du premier janvier.

Mais la répression particulièrement sophistiquée de Sahmir Rabin n'explique pas tout. Le soulèvement palestinien s'est trouvé aussi désarmé, isolé, sans soutien réel dans le monde et en particulier dans les pays arabes.

Le silence de l'hiver

Dès le 16 à Washington, Londres, Moscou, l'« émotion », l'« inquiétude » et la « préoccupation » sont grandes. L'Egypte, la Turquie et toutes les capitales arabes dénoncent la répression. Sans plus.

A Alger, El Moudjahid, parle de « nouveau bain de sang » (11-12 déc.), de « criminels à l'œuvre » (16), de « pratiques inhumaines et barbares » (17), d'un « autre vendredi noir » (18 et 19) et d'« actes de génocide » (21). Quant aux dirigeants, ils affirment leur « soutien au peuple palestinien ». Mais pas

question de quitter le terrain de la condamnation morale de la répression et du soutien diplomatique au peuple palestinien. En organisant, par exemple, une grève générale de solidarité, même d'une heure, et des marches de protestation dans toutes les villes, sans parler de tous les autres moyens de pressions possibles.

L'action a été menée à l'assemblée générale des Nations Unies, puis au Conseil de sécurité qui adoptait le 22, grâce à l'abstention américaine, une résolution qui « déplore fortement les pratiques israéliennes dans les territoires occupés » mais ne prend aucune sanction concrète.

Mieux encore, dans le même temps, les Etats Unis, qui sont déjà en période pré-électorale, renforçaient leur coopération militaire avec Israël, placé au même niveau que les pays de l'OTAN.

Personne ne pouvait aller plus loin sans remettre en cause l'accord Reagan-Gorbachev, qui ignore le problème palestinien, ou les décisions du sommet arabe d'Amman sur la reconnaissance « de jure » de l'Etat d'Israël dans le cadre de la Conférence internationale de paix, c'est-à-dire pour la partition de la Palestine, organisée par l'ONU en novembre 1947. Quant à l'Etat palestinien, il ne sera proclamé que pour s'intégrer aussitôt dans la Jordanie, voire dans un cadre plus large.

Cette position est confirmée par Yasser Arafat dans une interview au Nouvel observateur du 1-7 janvier 1988 : « NO-Quel est votre objectif aujourd'hui ?

Arafat —Toujours le même : avoir un Etat palestinien indépendant sur notre portion de territoire de la Palestine évacuée par les israéliens ou libérée par nous, puis établir une confédération avec les Jordaniens, les Egyptiens, les Syriens et pourquoi pas les Israéliens. Je vais vous faire une révélation : je viens de recevoir le 24 décembre une lettre du député israélien du Mapai, Arie Hess, signée par douze membres du parti travailliste. Dans cette lettre, Hess et ses amis expriment leur réprobation pour tout ce qui se passe à Gaza et en Cisjordanie et évoquent la création d'une confédération israélo-palestinienne. Je suis prêt à en parler avec eux ».

Cette intervention de l'OLP, publiée le jour même de la journée anniversaire du Fath est une adresse directe aux manifestants de décembre pour leur signifier que leur révolte ne peut en aucun cas mener à la remise en question d'Israël, mais elle peut accélérer le processus conduisant à la confédération internationale de paix.

C'est parce qu'il existe un consensus général pour protester contre les conséquences de la « barbarie sioniste » (arrestations, procès, expulsions) mais pas contre son action, que Shamir peut frapper au Liban et imposer sa loi aux îlots palestiniens.

Mais rien ne sera réglé sans une solution permettant aux deux peuples de coexister dans un même pays. Pour l'heure, la solidarité avec le peuple palestinien doit s'effectuer et massivement.

Messaoud Medioni

POLITIQUE ALGERIENNE AU PROCHE-ORIENT :

MENAGER LA CHEVRE ET LE CHOU

Au Liban, les années passent et se ressemblent. Le spectacle de ruine et de désolation que constitue le paysage libanais, est devenu d'une telle banalité qu'il n'émeut plus personne. Même les libanais semblent s'accommoder de cet univers de douleur et de misère. Cotoyer la violence et la mort fait partie du quotidien. Le Liban, hier pays modèle, est devenu aujourd'hui une « terre d'affrontements ». Et il continue le processus inexorable de son éclatement face à l'indifférence du « monde arabe », qui assiste impuissant à sa lente agonie.

Compagnons d'infortune, victimes malheureuses, les Palestiniens partagent ce sort douloureux. Privés de leur terre, réduits à l'exil, ils continuent d'être ballotés au gré des humeurs des Etats arabes.

La raison d'Etat a ses raisons que la politique n'ignore pas.

Dans cet imbroglio proche-oriental, l'Algérie observe une prudence expectative. Malgré le soutien sans cesse réitéré à la cause palestinienne et à l'intégrité du Liban, elle n'est toutefois jamais allée jusqu'à remettre en cause ses intérêts pour respecter cet engagement.

Ainsi en 1976, l'intervention syrienne au Liban contre les Palestiniens, n'a pas provoqué la réaction attendue du régime algérien. Certes, il a déclaré son soutien à l'OLP, mais à aucun moment — même au plus fort du conflit — il n'a dénoncé véritablement l'entrée des troupes de Damas au Liban et la répression des Palestiniens. Alger si prompt à réagir en d'autres circonstances, observe malgré la gravité de la situation un silence embarrassé. Pourtant le pouvoir algérien se pose en défenseur des droits des peuples et n'hésite pas à le proclamer à chaque occasion. Alors pourquoi ce mutisme ? N'était-ce pas là une atteinte à l'intégralité du Liban et à l'autonomie de la résistance palestinienne ? L'aide inconditionnelle à la centrale proclamée « à tout bout de champ » paraît quelque peu suspecte, quand on sait qu'en 1970, le régime algérien n'avait pas hésité à rompre ses relations diplomatiques avec la Jordanie à la suite des événements sanglants d'Amman, où les troupes du roi Hussein réprimèrent violemment les Palestiniens. Il faut dire que la raison d'Etat a ses raisons que la politique n'ignore pas. Fustiger le régime Jordanien ne prête pas vraiment à conséquence, Amman étant un petit pays avec un poids politique et militaire, somme toute, négligeable au Proche Orient. Pour la Syrie il en est autrement. Les bonnes relations avec ce pays sont donc à maints égards plus importantes et plus bénéfiques politi-

quement que la solidarité avec le peuple palestinien.

Compte tenu du poids de la Syrie, élément clé de la scène politique arabe, Alger redouble de « compréhension » afin de ne pas compromettre ses rapports avec cet Etat. Les altermoiements d'Alger s'expliquent alors aisément.

La politique de l'autruche

Devant de tels rapports de force, la diplomatie algérienne joue sur du velours. Ce jeu d'acrobate, qui exige de véritables talents d'équilibristes, est pratiqué avec un art consommé par Alger. Tout en maintenant son habituelle position de principe, à savoir l'aide aux mouvements de libération, le régime algérien développe un subtil jeu politique : il proclame son « soutien indéfectible » à la cause palestinienne, accueille l'OLP à Alger et en appelle à la « nécessaire cohésion des rangs arabes », quitte à pratiquer la politique de l'autruche, tant les divergences inter-arabes sont criantes.

Les bonnes relations avec la Syrie ne seront jamais démenties quelle que soit l'évolution de la situation au Proche Orient. Si l'Algérie n'a pas réagi à l'intervention de Damas en 1976 au Liban, elle n'a pas fait beaucoup plus d'effort pour mettre fin aux exactions de l'armée de Hafez-El-Assad dans ce pays depuis 1982. La Syrie qui depuis le retrait de l'Egypte de la scène politique arabe, suite à la signature des accords de paix avec Israël, et de l'Irak, enlisé dans la guerre avec l'Iran, se pose en maîtresse du jeu politique au Machrek.

La recherche d'alliances

Les mêmes motivations semblent dicter la conduite d'Alger depuis 1975 : préserver le soutien de Damas dans l'affaire du Sahara Occidental, ce qui justifie quelques concessions. Les bénéfices tirés valent bien une entorse à l'image classique de l'« Algérie révolutionnaire » que le pouvoir s'efforce de promouvoir. Dans le conflit du Sahara Occidental, la solidarité de Damas est précieuse. La Syrie est pratiquement le seul pays arabe à avoir pris le parti de l'Algérie. Un tel soutien n'a pas de prise et le régime de Hafez-El-Assad sait aussi le monnayer à son tour, en imposant une neutralité bienveillante à l'Algérie dans les affaires du Proche Orient. Cette situation réduit considérablement la marge de manœuvre de la diplomatie algérienne dans cette région et entraîne dans une large mesure, son asservissement à la politique syrienne.

Alger impose la présence du Polisario au 18ème Conseil national palestinien.

budget s'engageait au parlement algérien, le 14 décembre, pour déclarer devant l'association de la presse diplomatique qu'il avait « la volonté de solder le contentieux par un compromis acceptable ». Et bien que les prix du brut aient baissé, « nous sommes pris entre la nécessité de tenir compte des prix du marché et notre devoir de maintenir nos excellentes relations avec l'Algérie... (Ce pays) souhaite un geste de solidarité et de compréhension dont je ne conteste pas l'opportunité ».

Pourquoi le désaveu du ministre Madelin et l'acceptation pour le gaz algérien d'un prix politique, reproché, jadis, vigoureusement au gouvernement Pierre Mauroy ?

Pour deux raisons essentielles :

Cette politique nationaliste sera vérifiée lorsque Alger, sans consulter les instances palestiniennes a abordé la question du Sahara Occidental lors du dix huitième conseil national palestinien (CNP) qui s'est tenu à Alger en avril 1987. Les Palestiniens ont été « mis devant le fait accompli » selon les propos même des ces derniers. Le Secrétaire Général du Polisario, Mohamed Abdelaziz qui n'a pas été invité à cette réunion (son nom ne se trouvant pas sur la liste des orateurs) est monté à la tribune pour s'en prendre violemment à la politique marocaine au Sahara, comparant l'occupation du Sahara Occidental par le Maroc à celle de la Palestine par Israël (1). Cette intervention va entraîner la sortie immédiate du représentant marocain de la salle. Ce coup diplomatique réussi par l'Algérie — attribuée à l'aile dure du régime (2) — va provoquer une vive réaction du royaume chérifien, Hassan II ayant décidé de boycotter la centrale palestinienne.

Dépendants des pays qui les soutiennent, Saharouis comme Palestiniens restent tributaires des politiques nationales de ces Etats et soumis à de multiples pressions, ce qui réduit considérablement leur autonomie et leur indépendance. Il n'est donc pas étonnant de voir l'Algérie fermer les yeux sur la politique palestinienne de la Syrie, en échange de quoi, Damas adopte les vues algériennes au niveau du Magreb. Ces échanges de bons procédés démontrent la collusion entre Syriens et Algériens. Cette complicité s'est vérifiée avec l'affaire des otages occidentaux au Liban.

L'affaire des otages

Alors que la bataille faisait rage au Liban entre miliciens du mouvement chiite Amal, soutenus par la Syrie, et les Palestiniens, l'Algérie elle, entame des négociations souterraines pour libérer les otages.

Officiellement, elle est mandatée par la Ligue des Etats arabes pour trouver une solution à la « guerre des camps ». Le président Chadli, comme le ministre des affaires étrangères, Ahmed-Taleb Ibrahim feront la tournée des capitales arabes mais donneront plutôt l'impression de faire du tourisme, leur mission n'ayant abouti sur rien de concret à force de vouloir « ménager la chèvre et le chou ». Dans le même temps, les efforts déployés par le règlement de l'affaire des otages occidentaux détenus au Liban paraissent plus conséquents et plus fructueux. Là, Alger devient un intermédiaire obligé et fera preuve de beaucoup d'efficacité, stimulé sans doute par les bénéfices politiques qu'il pouvait en tirer. En dehors du prestige non négligeable pour sa diplomatie une

nouvelle fois auréolée de cette réussite (3), le régime de Chadli avait là, en effet, une occasion de faire payer ses services en signe de reconnaissance, notamment auprès de la France, dont le gouvernement ne se montrera d'ailleurs pas ingrat et saura rendre la politesse en muselant l'opposition algérienne en France et en « couvrant » les meurtriers d'Ali Mecili.

Le régime d'Alger semble avoir pris goût pour cette diplomatie secrète. Tout récemment (novembre 1987) il a été au cœur des négociations pour la libération des deux otages français, Jean Louis Normandin et Roger Auques. Le ministre français de l'intérieur, Charles Pasqua s'était rendu personnellement à Alger, en secret, pour remercier le gouvernement algérien.

Cette pratique politique souterraine a quelque peu relégué au second plan les réunions officielles auxquelles participe Alger.

Ainsi, durant le sommet d'Amman (novembre 1987), l'Algérie se montrera des plus conciliantes. Encore une fois elle a tenté d'utiliser sa médiation dans le conflit Iran-Irak, inscrit à l'ordre du jour du sommet, consciente des bénéfices politiques qu'elle pouvait en tirer (4).

Face à de tels calculs, la répression que subissent à l'heure actuelle les palestiniens en Cisjordanie est vue par l'Algérie officielle avec une extrême passivité, voire une indifférence totale. En effet, en dehors des sempiternelles litanies de la presse et des slogans de circonstances largement éculés et vidés de leur substance, les échos du lointain Orient ne résonnent que faiblement aux oreilles des dirigeants algériens.

Ighzar Mokrane

1- Libération 23/4/87.

2.— Ce coup de force est en effet interprété comme une tentative des « durs » de l'équipe dirigeante pour « torpiller le rapprochement avec Hassan II » qui était en train de se dessiner et qui s'était concrétisé par la rencontre tripartite Hassan II, Chadli, Fahd.

3— Le règlement de l'affaire des otages américains détenus en Iran avait valu à l'Algérie les félicitations « chaleureuses » de la Maison blanche et le renforcement des relations avec les Etats Unis (achat d'armement américain, coopération économique accrue, visite de Chadli à Washington...).

4— Une réussite aurait fait gagner à l'Algérie les faveurs des Etats arabes dans l'affaire du Sahara Occidental qu'elle s'est toujours efforcée d'employer comme monnaie d'échange.

Cette position est fort contestée par Pierre Gadoneix, le directeur de Gaz de France qui redoute que son entreprise ne se trouve contrainte de payer le gaz à un prix plus élevé que celui payé par ses concurrents européens.

Ce que demande GDF, explique-t-il, c'est le « même prix que celui consenti par Alger à l'Italie », qui correspond « au prix européen » accepté par tous les autres fournisseurs de la France.

Mais la question est entendue et Pierre Gadoneix devra s'incliner : le problème des hydrocarbures, parce qu'il est la clé de voute de tout l'édifice économique et financier de l'Algérie, ne peut trouver dans les discussions avec le partenaire français, qu'une solution politique !

Alger veut bien d'un « geste de solidarité » de six cents millions de

SONATRACH MOINS D'EAU DANS LE GAZ

Depuis un an les négociations gazières entre la France et l'Algérie étaient dans l'impasse. Le 17 novembre, c'était l'échec. Et après une dernière visite à Alger, le ministre français de l'industrie, Alain Madelin, parlait d'un recours possible à une instance d'« arbitrage international » pour régler un différent portant à la fois sur les montants, sur les enlèvements de gaz algériens par la France et sur leur prix.

Après une période de tension entre les deux pays, Jacques Chirac choisissait le moment où la discussion sur le

IRANIENS : DROIT D'ASILE EN QUESTION

Une expulsion totalement arbitraire

Le 8 décembre 1987, quatorze opposants iraniens et trois Kurdes originaires de Turquie, dont douze bénéficiaient du statut de réfugiés politiques, étaient expulsés vers le Gabon à quelques 6 000 km du pays qui leur avait accordé sa protection.

Un communiqué du quai d'Orsay, rendu public après une démarche du Haut commissariat aux réfugiés, justifiait cette décision par le fait que « la présence des personnes sur le territoire de la République française présentait une menace particulièrement grave pour l'ordre public, leur expulsion était commandée par les raisons impérieuses de sécurité nationale ». Déclaration sans appel, brandissant sans le nommer le spectre du terrorisme alors qu'aucune affirmation un tant soit peu précise ne soit venue étayer ces accusations. Mieux, les deux personnes qui n'avaient pas le statut de réfugiés politiques mais par contre bénéficiaient de situation de séjour tout à fait légale et régulière en Grande Bretagne et en Suède ont pu regagner leur pays d'accueil sans avoir à subir aucune tracasserie.

Le gouvernement a invoqué, pour justifier cette expulsion, l'obligation de neutralité politique pour les étrangers résidant en France. Argument de mauvais foi, cette neutralité concerne la politique française, car peut-on demander à des militants contraints à l'exil pour délit d'opinion, de faire une croix sur leur conviction et leur activité ? De plus n'est-il pas contradictoire que Claude Malhuret, pourtant ministre du même gouvernement que Charles Pasqua, déclare à qui veut bien l'entendre que « parfois même les activités militantes sont encouragées par les pouvoirs publics notamment

Lors du débat au sénat sur l'examen du projet de loi sur les conditions d'entrée et de séjour des étrangers, un intervenant affirmait « La France mérite son nom de terre d'asile... » c'était le ministre de l'intérieur lui-même qui allait se déjuger en ordonnant l'expulsion des réfugiés iraniens.

celle des réfugiés des pays de l'Est ». Y aurait-il donc pour le gouvernement de la France plusieurs conceptions du droit d'asile ? Il y a aurait les bons réfugiés, exilés pour la bonne cause et les mauvais, que l'on tolérerait parce que, peut-être, un jour ou l'autre, ils pourraient servir de monnaie d'échange.

Les pays voisins n'ont d'ailleurs pas été dupes et les protestations de parlementaires européens sont là pour le prouver. Même lorsque ses propres amis (Jean Paquini, député RPR de Corse) pose des questions à l'assemblée nationale qui devraient lui permettre de se justifier, Charles Pasqua ne peut y répondre précisément. Ce sont des arguments soupçonneux qu'il invoque en utilisant des mots qui font peur à l'opinion française comme « moudjahiddin », « terrorisme » sans qu'aucune preuve ne vienne étayer ses propos.

Des rapprochements troublants

Ce n'est pourtant pas la première fois que peuvent se faire des rapprochements aussi troublants. Après cinq ans d'exil en France Massoud Radjavi était expulsé vers l'Irak. Quinze jours après Philippe Rochot et Georges Hansen, deux otages français appartenant à l'équipe d'antenne 2 étaient libérés. Le départ de Gordji, pourtant présenté, à coup de déclarations fracassantes et sans appel, comme l'un des instigateurs des attentats à Paris à été suivi par la libération de deux autres otages français. Maître William Caruchet, avocat de Gordji, ne cachait pas qu'il était question d'un dénouement

depuis deux ou trois semaines, (et que) la discussion avait lieu à un niveau très élevée sans passer par les procédures ni les intermédiaires habituels ». Le vice-ministre iranien des affaires étrangères, Hossein Cheihouleslam déclarait début décembre que la crise dans les relations politiques entre la France et l'Iran était en train de prendre fin et remerciait des pays comme la Syrie, l'Algérie et le Pakistan.

La circulaire du ministère de l'intérieur datée du 17 septembre 1986, précise : « L'étranger doit être avisé des voies de recours dont il dispose... Si la personne visée a la qualité de réfugiée politique, elle doit être informée de la possibilité de saisir la commission des recours des réfugiés. Le recours suspend l'exécution de la mesure ».

Par ailleurs Robert Pandraud, ministre délégué à la sécurité déclarait au Figaro, le 9 juillet 1986 : « Tout au long de son histoire, la France a accueilli des étrangers dont l'existence était menacée dans leur patrie en raison de leurs origines raciales ou de leurs opinions philosophiques ou religieuses. Nombreux sont encore hélas, de par le monde les Etats dont le régime n'est pas démocratique. Le gouvernement a donc choisi de rester fidèle à la tradition d'hospitalité de notre pays et le projet de loi maintient le droit d'asile ».

Il y a loin des déclarations aux actes !

selon les termes mêmes d'une circulaire du Secrétariat d'Etat aux immigrés de 1977.

Le fond d'action sociale

Le FAS (financé en grande partie par les allocations familiales des immigrés dont les familles sont restées au pays) participe au financement des aides individuelles, alors que l'ONI est chargé de la gestion du système. De cette manière, il finance des formations appelées pompeusement « aide à la réinsertion » qu'il faut traduire par « expulsion déguisée » !

L'Algérie comme bien d'autres pays appuie ce dispositif et « Actualité de l'immigration » ne manque pas d'en vanter les mérites tout en demandant de « meilleure qualification » des formations-retours. Un protocole d'accord a d'ailleurs été signé en ce sens entre l'AEFTI et l'UGTA.

Alors que l'on se gargarise dans les pouvoirs publics et le patronat de formules rassurantes sur la formation, il faut rappeler que seulement 68 entreprises sur 1161 (soit 5,9 %) ont accepté de faire figurer le « volet formation » sur leur convention de réinsertion en 1985 et le chiffre est pratiquement resté stable depuis.

Le réseau de droit commun

Dans ce réseau, les immigrés sont désavantagés, car les offres de stages de réelle qualification sont très peu nombreuses mais de surcroît, comme ailleurs, elles ne sont pas faites en priorité aux immigrés !. Obstacle supplémentaire, les tests psychotechniques sont élaborés en fonction de critères de connaissance français, ce qui en rend encore plus difficile l'accès

tan qui avaient contribué à cette évolution.

Comment ne pas penser au milieu de ce concert de voix concordants, que le prix à payer pour la libération des otages serait une entorse supplémentaire au droit d'asile auquel la France proclame pourtant un si grand détachement ?

Le comité iranien pour la défense du droit d'asile s'interroge : « ... existe-t-il des liens entre cette rafle policière et le processus de normalisation des relations diplomatiques observé depuis entre les deux pays ? » (1) et s'inquiète de nouvelles arrestations de militants iraniens.

Le CARI (2) et le comité iranien pour la défense du droit d'asile multiplient, avec d'autres organisations, les initiatives contre les expulsions.

La précipitation qui a prévalu dans ces expulsions est en contradiction totale avec la convention de Genève, relative aux réfugiés, dont la France est signataire et qui stipule qu'« en cas d'expulsion, les Etats contractants accorderont au réfugié un délai raisonnable pour lui permettre de chercher à se faire admettre régulièrement dans un autre pays ».

Que signifie cet arsenal juridico-administratif qui ne laisse aucune possibilité de se défendre et qui fait de tout étranger résidant en France un expulsé en puissance ? Quelle caricature de la démocratie que de chasser d'abord et de mettre en place, ensuite, une commission de recours.

En janvier 1986, un grand nombre d'organisations s'étaient engagées dans une campagne nationale pour le droit d'asile au cours de laquelle elles affirmaient « ... le droit d'asile est un droit fondamental de l'être humain et il doit être sauvegardé en France quelle soit la situation politique et économique ». Elles ne semblent pas hélas, avoir été entendues.

Mohamed Lakehal

1- communiqué du 19 décembre 1987
2- comité anti-répresse en Iran.

LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES IMMIGRES : UNE PANACEE POUR TEMPS DE CRISE

Le ministre des affaires étrangères, J.B. Raimond, répondant le 21 mai 1986 à une question d'actualité à l'Assemblée nationale, sur les entretiens entre le gouvernement français et les pays du Maghreb déclarait : « Chacun d'entre nous doit, entre autre, avoir à l'esprit que la présence de ces communautés maghrébines, importantes dans notre pays, est liée, pour l'essentiel, au fait que nous avons dû recourir, il y a un certain nombre d'années, à des travailleurs issus de ces pays pour concourir à notre développement économique ».

Discours de circonstance ou pétition de principe, il est un fait que le gouvernement tout en tenant compte des « apports » de l'immigration oriente actuellement sa politique migratoire sur un volet essentiel, la formation qui est considérée par lui comme une « étape nécessaire » vers le retour dans le pays d'origine (L.A. n° 8).

A un colloque de l'OCDE (mai 1986), Philippe Seguin, ministre des affaires

sociales, insistait sur l'organisation des formations qui qualifiaient à des emplois réels. Il s'agissait, dans son esprit, d'en finir avec une « immigration de manœuvres qui a installé trop de chômeurs de longue durée ».

Le système de formation des travailleurs immigrés distingue deux réseaux : le réseau « spécifique » et le réseau de « droit commun ». Le réseau « spécifique » regroupe les formations à dominante linguistique, la préformation, les actions auprès des femmes immigrées et la formation-retour. La formation linguistique était assurée en grande partie par des associations d'alphabétisation dont les subventions ont été supprimées au profit de mesures de « préformation », dont la difficulté demeurait place administrative et le faible niveau de qualification dispensées, rendent plus qu'aléatoire leur efficacité. Quand aux actions de formation auprès des femmes immigrées, elles sont plutôt conçues comme une adaptation à la vie en France qu'une véritable formation,

pour des travailleurs étrangers.

Les jeunes beurs et la formation professionnelle

Les inégalités sur le marché du travail prolongent celles de l'école. Le taux de chômage des jeunes actifs étrangers est supérieur de trois fois à celui du reste de la population active. Entre 1975 et 1979, les maghrébins représentaient 69,6 % des stagiaires étrangers de l'AFPA (dont 33,1 % d'Algériens). La multiplication des stages proposés (contrat emploi-formation, emploi-adaptation, emploi-orientation), les TUC et autre PIL n'aboutissent pas à une réelle insertion professionnelle de ces jeunes. « Il faudra que les partenaires sociaux, les pouvoirs publics donnent un sacré coup de collier pour que les chances de s'en sortir qu'ils font miroiter aux jeunes ne leur amènent pas quelques désillusions supplémentaires, pour que la palette des stages proposés ne ressemble pas au parking géant d'un supermarché de l'emploi en décrépitude » (1).

Dans un pays comme la France, confronté à la crise et pour lequel ses dirigeants prennent une politique de déréglementation, ne s'agit-il pas d'un leurre que de parler de la formation comme d'une panacée, alors qu'accéder à un niveau supérieur de qualification semble impossible pour une bonne partie des travailleurs. Les immigrés, premiers licenciés et derniers embauchés sont en butte à cette situation.

Mohamed Lakehal

1- Libération 20/5/83

ECONOMIE SOUTERRRAINE ET IMMIGRATION : LA PAILLE DES MOTS ET LE GRAIN DES CHOSES

Sociétés de sous-traitance employant des immigrés, découvertes d'ateliers clandestins connus depuis fort longtemps des services de police, emplois saisonniers dans l'agriculture sans autorisation préalable..., la presse rapporte régulièrement des faits qui relèvent de l'économie souterraine, c'est à dire de la partie des activités économiques non officielle. Dans ce cadre il n'est pas indifférent de mettre en avant systématiquement l'immigration au moment où en parle avec un bel ensemble de « maîtrise de flux migratoires ».

On feint d'oublier la fraude fiscale, les circuits de biens et de services prohibés et autres aspects de ce véritable serpent de mer des économies contemporaines.

Alors que l'on parle volontiers d'intégration des immigrés, il est bon de proclamer que l'un des obstacles à cette intégration est le maintien d'une immigration clandestine.

En Algérie, comme dans d'autres pays « en voie de développement », l'économie souterraine (ou informelle) constitue un secteur qui permet la survie d'une partie non négligeable de la population essentiellement parmi les couches les plus défavorisées. Les hauts revenus et les employeurs en tirent, eux, des bénéfices substantiels. Ces véritables « immigrés de l'intérieur » ont recours à des emplois relevant en réalité d'un chômage déguisé et d'activités parasitaires. L'économie souterraine présentée par certains économistes comme la panacée prouve ainsi son incapacité à juguler la dégradation continue des conditions de vie d'une partie de la population. L'immigration est ainsi perçue comme une planche de salut pour échapper à la misère.

Le versant migratoire

L'avenant de l'accord algérien du 27 décembre 1968, stipule : « par dérogation aux dispositions de l'accord et indépendamment de cas d'expulsion, les certificats de résidence peuvent être retirés aux ressortissants algériens oisifs qui sont, de leur propre fait sans emploi depuis plus de six mois consécutifs ».

L'oisiveté, une notion très vague et subjective qui masque mal une politique d'expulsion dans une situation marquée par un fort taux de chômage. C'est à juste titre que Yan Moulier Boutang Jean Pierre Garson et Roxane Silberman écrivent dans leur livre

« Economie politique des migrations clandestines de main d'œuvre » (Publisud 1986) « L'économie des migrants en situation irrégulière doit (...) adopter une optique comparative avec la migration régulière en réaction avec l'optique administrative qui tend naturellement à en faire une catégorie part ».

Les expulsions et les refus de renouvellement des cartes sont en effet liés. Les auteurs démontrent par ailleurs que l'immigration clandestine, composante de l'économie souterraine, est inévitable et utile à l'économie de pays comme la France. La rigueur des mots et des textes est souvent bien trompeuse. Les sanctions qui frappent le migrant clandestin, précarisent davantage sa situation et, lorsqu'il échappe à l'expulsion, il retrouve bien souvent un travail dans les mêmes conditions de précarité.

Quoi qu'on dise, l'économie informelle se fait au détriment des travailleurs, l'absence de protection sociale et les rémunérations dramatiquement faibles sont monnaie courante.

Pour les employeurs, par contre, c'est une véritable « zone interdite » du droit social, pour reprendre le titre du film de Lalem, un « eldorado » dans

l'hexagone en quelque sorte. Un chiffre permet d'illustrer cela : 150 000 francs par mois échappent ainsi à l'URSAFF, belle économie pour les patrons et voilà qui n'arrange pas le déficit de la sécurité sociale !.

« Rares sont, dans le Sud-est les condamnations des maraîchers coupables de recourir à des clandestins ou encore les amendes infligées aux bistroitiers faisant travailler un algérien

dans la cuisine » (Libération 11 juillet 1986).

Dans ces conditions on peut dire que l'économie souterraine et particulièrement le « travail au noir » se fait en tout impunité pour les patrons et que les sanctions qui parfois tombent et qui n'épargnent pas le travailleur cachent mal le caractère hypocrite du discours officiel français.

Mohamed Lakehal

MEDIA SANS FRONTIERES

L'émotion causée par la suppression de l'émission « Mosaïques » et le retrait de l'autorisation d'émettre pour certaines radios liées à l'immigration ont révélé, une fois de plus, l'importance du paysage audio-visuel pour les communautés immigrées.

Disposant de moyens financiers plus réduits que l'ensemble de la population, les immigrés tentent néanmoins de s'approprier une partie de l'espace culturel pour y affirmer leur droit à l'information.

C'est à la fin des années 70, que l'on assiste à une grande émergence de la presse de l'immigration, conduite notamment par des jeunes de la « deuxième génération », qui ont compris l'importance du rôle joué par l'information vis-à-vis d'une immigration qui tend à se stabiliser. Alors que dans les media françaises le « phénomène migratoire » est souvent traité selon des critères de sélectivité qui privilégient l'accessoire, ces jeunes cherchent, avec leurs propres moyens d'information, à donner une analyse rigoureuse plus proche de la réalité de leur vie.

Le discours habituel des media sur l'immigration est intarissable lorsqu'il s'agit de délinquance, les seuls problèmes des immigrés qui intéressent les journalistes sont ceux qui concernent leur révolte, quant aux crimes racistes ils sont toujours traités comme des faits divers ou des faits de société. Par contre quand il s'agit de parler des questions fondamentales, le logement, l'emploi, la formation, ces articles là sont réservés à des revues spécialisées et donc à un public restreint afin que cela ne dérange pas trop.

C'est la même démarche qui conduit à la publication dans des journaux à grand tirage, des sondages successifs qui vont tous dans le sens d'un rejet des immigrés. On pourrait croire

que poser la question c'est déjà y répondre !

Mais la compétition est dure et les moyens financiers tellement inégaux avec les grands organes de presse. « Sans frontières », regroupement culturel et politique des immigrés a du cesser de publier, « Baraka » qui lui a succédé et que « Le Provençal » décrivait comme « un journal sans frontières, un journal aux couleurs, non pas seulement bleu blanc rouge, mais multicolores » a du lui aussi fermer boutique.

La libération des ondes et le bouillonnement des radios

Après 1981, les mesures du nouveau gouvernement en matière de radio ont permis l'apparition de très nombreuses stations immigrées comme Radio Afrique, Radio beur, Radio Soleil... à Paris comme en province. Ces radios connaissent un grand succès parce qu'elles étaient perçues comme un moyen de communication plus populaire dans des communautés qui, pour des raisons sociales évidentes, ont un accès difficile à la presse écrite.

En 1986, le changement de gouvernement en France a conduit au remplacement de la Haute autorité de l'audiovisuel par la CNCL et au réaménagement du paysage audio visuel français (PAF). Certaines radios immigrées ont gardé leurs fréquences mais une radio comme Soleil-Goutte d'or, qui était pourtant une pionnière, s'est vue refuser l'autorisation d'émettre. Elle ne fut pas hélas la seule et bien d'autres radios ont connu le même sort au point qu'il devenait légitime de s'interroger sur les critères d'attribution de la CNCL. Cependant de nouvelles radios sont apparues dans le paysage médiatique, telles que Radio berbère Tiwizi qui émet en berbère et en français et connaît un succès grandissant.

Milton Friedman est le fondateur de l'école monétariste et considéré comme l'un des inspirateurs de la politique de Ronald Reagan.

N.O. Mais l'immigration en Californie est généralement illégale ?

M.F. C'est justement ce qu'il y a de bien. Les immigrés clandestins ne bénéficient en effet ni de la sécurité sociale ni de l'assurance sociale...

N.O. Vous faites donc l'apologie des immigrés clandestins dont tout le monde en France réclame l'expulsion !

M.F. Il ne faut surtout pas les expulser ! Je lance d'ailleurs le défi à tous ceux qui s'opposent à l'immigration clandestine, de me donner un seul exemple où ses conséquences ont été négatives.

Extraits d'un interview publié dans le Nouvel Observateur du 27/6 - 3/7/1986.

Les autres media dans le domaine de l'immigration

L'ADRI (agence de développement des relations interculturelles) qui s'est illustrée dans l'affaire « Mosaïques » (1) gère une banque d'images avec l'ICEI qui diffuse les « séquences documentaires reprises des émissions destinées aux immigrés » ainsi que des films produits par cet organisme qui sont utilisés par des associations intervenant dans le milieu immigré.

Inter Service migrant et la médiathèque des trois mondes diffusent quant à elles des films étrangers et des vidéo-cassettes et veulent être en mesure de répondre à une demande associative de plus en plus importante...

Quel avenir pour les media migrants

Le CIEMI qui a organisé les 10-11 décembre un colloque « Média et immigration » avait proposé avec d'autres associations, dans le cadre d'une rencontre à Epernay (1983) que des collectifs de jeunes « travaillent autour d'une production multimédia (théâtre, presse, radio, vidéo, cinéma), projet permettant un aller/retour entre production, débat, réflexion ». A ce jour, la réponse institutionnelle a fait quelque peu défaut.

Qu'à cela ne tienne, des jeunes encore, ont créé une agence « IM, Media qui édite un magazine et met à la disposition du public des expositions de photos, une documentation spécialisée et aide à la réalisation de documents écrits ou audio-visuels.

Cette multitude d'expression en provenance de l'immigration, leurs succès pour un certain nombre d'entre elles prouve bien qu'il existe un public potentiel non négligeable du à la stabilisation de l'immigration en France. Il faut soutenir cette manifestation de la « deuxième génération » qui consiste à affirmer, en même temps que son désir d'intégration, la volonté créative d'une information autonome.

Amonkal tidjani

1- Libre Algérie n° 7 novembre 1987.

Une interview de Rajah Mohamed

Calligraphie arabe

De nationalité tunisienne, Rajah Mohamed vit en France depuis dix sept ans, à Paris. Philosophe de formation, il se définit comme un intellectuel « désajusté », né dans une certaine impasse : « enfant il n'est pas simple de passer de l'école coranique à 5 ans au primaire en français sans ressentir une certaine forme de violence ». Enfin, c'est un chercheur au sens le plus noble du terme. Il cherche à dégager des formes de calligraphies modernes tout en tentant de

LIBRE ALGERIE - Comment en es-tu arrivé à choisir la « peinture calligraphique » comme moyen d'expression ?

RAJAH Mohamed - J'ai commencé à travailler sur la calligraphie en tant que plasticien. Pour moi, la calligraphie est une forme d'expression typiquement arabe, du moins mon rapport à la calligraphie est arabe, parce que liée au sacré, au verbe, au Coran essentiellement.

LA - Peux-tu expliquer à nos lecteurs quelle est l'origine de la calligraphie, quelles sont ses significations ?

RM - Au début la calligraphie ne concernait que les textes sacrés. Pour ne pas s'ennuyer, car la technique est toujours la même, on découvre une esthétique purement arabe qui touche l'aspect du beau, pas le texte. Le travail sur la calligraphie se fait en tant que graphique. C'est un travail d'esthète.

Il faut préciser tout de suite que les arabes n'ont pas laissé que la calligraphie comme forme d'expression : il y a aussi les miniatures et les arabesques. La calligraphie est une manière d'essayer de comprendre la tradition (pas la reproduire). Travailler sur le beau arabe, c'est travailler sur le sacré. La religion, qu'on le veuille ou non est arabe, la religion musulmane s'est d'abord exprimée dans une société arabe.

La préoccupation du peintre est de savoir en quoi un beau arabe est différent d'un beau occidental.

Le beau occidental, si l'on se réfère au beau de Socrate, de Platon, a toujours été inhérent au cosmos, au beau universel. La trilogie de toute philosophie universelle occidentale a toujours été : nature/homme/Dieu. Chez les grecs, il fallait donc passer par la logique de la nature avant d'atteindre Dieu. C'est une philosophie objectiviste qui passe d'abord par ce qui est objectif, comme son nom l'indique.

Platon inscrivait l'art, comme une mimesis de la nature. La notion de beau (convenance, symétrie, harmonie) correspond à une caractérisation matérielle. Donc le beau est toujours matériel.

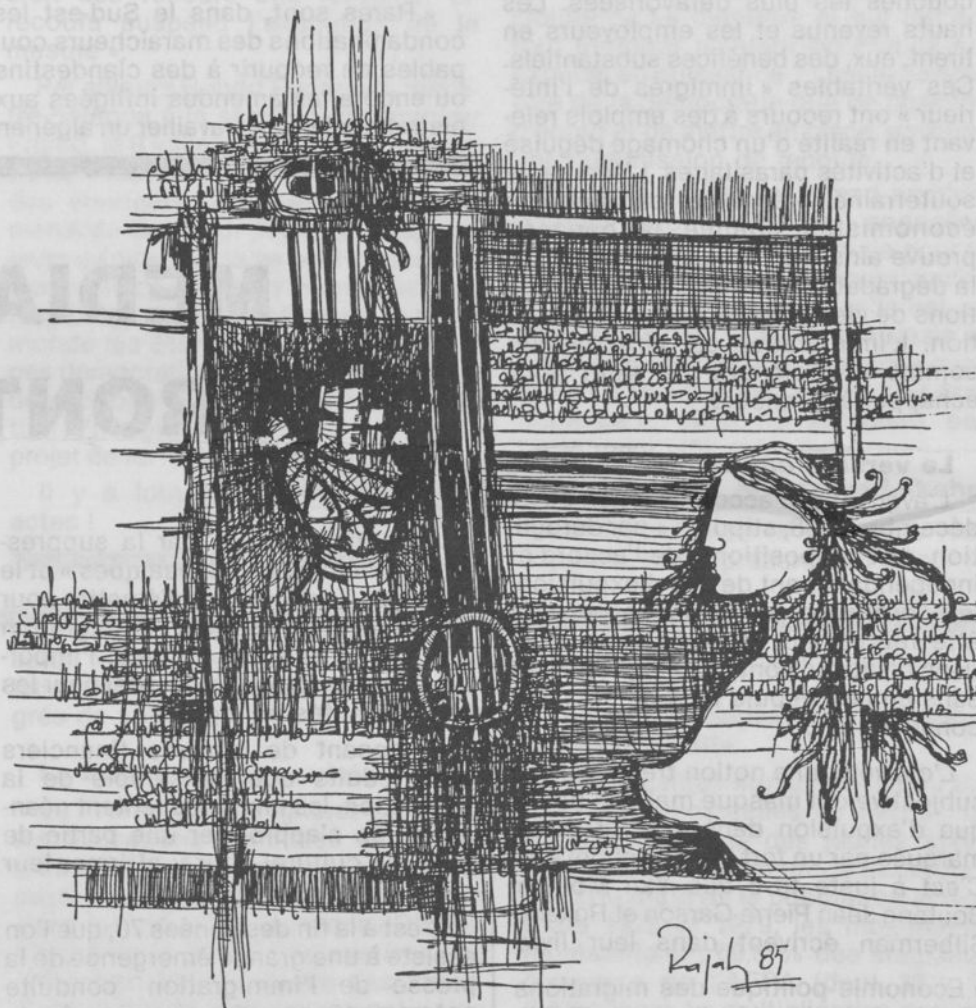
Chez les Arabes, dans la philosophie arabo-musulmane, le problème se pose autrement. Il correspond à la trilogie : Dieu/homme/nature. La logique de la raison arabe va à l'encontre, par conséquent, de la logique aristotélicienne. La logique de la raison arabe est produite par un travail sur la langue. Au deuxième siècle de l'Hégis (calendrier musulman, 622 ans après JC) il y a eu la fondation d'un Etat musulman avec les califes. La culture musulmane a commencé à avoir une multitude de nationalités, l'Etat restant arabe. Le pouvoir arabe avait donc à se consolider, à refaire sa culture. Il fallait réécrire toute la tradition culturelle au moment où les persans avaient une tradition écrite, alors même que les arabes d'avant l'Islam n'en avaient pas. Le Coran lui-même a d'abord été oral, puis écrit. L'écriture a dû être guidée par des choix.

L'image véhiculée par le langage

révéler les sources du passé et de les caractériser. Artiste, il l'est, sans aucun doute, mais il se définit comme un peintre avant tout. Rien d'étonnant que son sujet de thèse ait porté sur l'esthétique dans la société occidentale.

Ce qui domine lorsque nous interviewons Rajah Mohamed, c'est le très haut niveau d'expression, aussi bien par l'écriture que dans la peinture, de nombreux intellectuels maghrébins. Rajah Mohamed est exactement ce type d'intellectuel aussi à l'aise dans une discussion philosophique, ou sur l'art ou l'avenir des sociétés maghrébines. Une sorte de globalité qui ne manque pas de ravir son interlocuteur.

Concernant les thèmes qui traversent toutes les esquisses que nous avons pu voir (plus de dix cahiers de cinquante dessins chacun), nous avons noté la résurgence, comme dans la littérature maghrébine d'expression française, du thème permanent de la femme aux seins nus, la chevelure longue et en mouvement, libérée et intelligente, en coexistence avec le symbole de la main et du drapeau (de la liberté ?) flottant au vent.



pendant la période pré-islamique devait rendre le pouvoir rayonnant, d'où l'image de la Jahilya élaborée par les idéologues et les intellectuels. La représentation devait correspondre aux impératifs du pouvoir central. Tout un travail sur la langue arabe à partir de là a été nécessaire. En fait cette langue transmise n'est pas apprise à l'école. La première entreprise consiste à édifier une langue arabe, d'où le travail sur le rassemblement de la langue auquel il faut donner des règles.

On comprend mieux la part de sacralisation, la notion du beau inscrite dans la référence à l'au-delà, au bon Dieu.

Chez les soufistes, le beau devient une expérience de la mort et non plus une expérience de la vie : atteindre Dieu exclut l'ici bas, le monde sensible. L'homme par nature sacré, contrairement aux animaux, entretient une véritable relation d'amour avec Dieu. La partie de l'âme la plus pure s'élève et rejoint Dieu, son propriétaire.

Une sourate du coran dit : « on te questionnera sur l'esprit, dis leur que l'esprit relève du commandement de mon Seigneur ».

C'est cette idée du beau à laquelle je cherche à remonter en permanence que ce soit à travers mes calligraphies, esquisses ou peintures.

LA - La calligraphie en est-elle toujours au même stade, ne traverse-t-elle pas un processus de modernisation ?

RM - Ce qui est depuis quelques années, c'est cette tentative théorique d'élaborer une esthétique arabe, de situer et de délimiter le beau dans la société musulmane. Jusque là il n'y avait que des tentatives. C'est tout un projet de recherche. Il y a deux conceptions du beau : la calligraphie arabe classique et une approche moderne puisant dans la tradition occidentale.

LA - Qu'est ce qui te fait choisir de faire tel ou tel jour de la calligraphie ou de la peinture ? Qu'est ce qui t'apporte le plus de satisfaction morale ?

RM - Ce n'est pas une urgence, mais une joie, un plaisir purement subjectif. La motivation répond à la dialectique désir/plaisir et à une préoccupation qui me hante : le besoin de situer



les choses concernant les concepts du beau arabe.

Je n'ai surtout pas envie de répéter les autres ; il m'est, comme tout le monde, arrivé de peindre des tableaux représentant des femmes nues mais cela ne m'a procuré aucune satisfaction morale. Mon objectif réside dans un problème de recherche et de conscience : élaborer une notion du beau arabe contemporain qui ne parte pas du néant tout en lui donnant une forme moderne.

A vrai dire, je suis artiste quand je peints, chercheur quand je parle. Je suis hanté par le désarroi théorique. Peindre pour moi, est d'abord une expérience de l'ego ramenant à une intersubjectivité.

Bien sûr, j'expose mes peintures (la dernière fois dans le quartier du Marais) parce que je dois vivre, parce que c'est d'abord aussi ce que je sais faire.

LA - Comment expliquer cette recherche effrénée du beau ? Faut-il y voir une critique sociale du réel ?

RM - Il est évident que cette recherche esthétique est motivée par le fait que le réel est dépouillé du beau. En ce sens, on peut dire qu'il s'agit d'un projet critique en référence à un univers social.

LA - Es-tu un artiste engagé ?

RM - Je me méfie de ce genre de caractérisation. Je ne suis pas ce que l'on a coutume de définir par cette expression. Par contre, je pense que l'art est par nature progressiste, ouvrant une brèche sur l'histoire

LA - Depuis combien d'années exposes-tu et dans quels pays ?

RM - Environ depuis douze ans. J'ai exposé une dizaine de fois, peut-être même plus : plusieurs fois à Paris, en Tunisie, en Italie, mais aussi dans des galeries de peinture en Suisse et en Angleterre.

J'expose d'abord en peintre et je fais de la calligraphie en tant que graphiste. J'ai souvent travaillé pour des publicistes mais aussi pour des commerçants qui demandent des inscriptions en calligraphie arabe. « On a besoin de peindre des fleurs pour vivre » disait Mondrian.

LA - T'oblige-tu à une production régulière de tableaux, esquisses ou calligraphies ? Fais-tu comme certains écrivains qui tous les jours de 8 h à 12 h se mettent devant leurs feuilles ?

RM - Absolument pas, je n'ai pas de production systématisée car cela m'obligerait à me répéter. Je peind quand j'en ai envie. De même j'expose quand je sens la joie de la faire. Il m'arrive de garder des toiles pendant des années sans avoir envie de les exposer. Ou encore il arrive autre chose : je projette une exposition et quelques mois avant des particuliers demandent à voir mes toiles et m'en achètent sept ou huit d'un coup pour leur appartement ou leur restaurant. Mon exposition est liquidée, mais ce n'est pas bien grave !

LA - Plus de dix expositions quand même en douze ans, cela fait une moyenne d'une par an ! ce n'est pas si mal que cela, à quand la prochaine ?

RM - Je pense exposer au mois de mai 1988, dans une galerie de peinture boulevard Arago à Paris.

LA - Ce sera avec plaisir que nous rappellerons à nos lecteurs l'adresse au printemps prochain, car nous ne pouvons ici rendre compte des multiples aspects de ton talent.

Myriam.

La fête chez les ber... beurs

Stands, expositions, spectacles et débats, tel fut le menu des deuxième rencontres berbères qui se sont tenues du 17 au 23 décembre 1987.

A l'heure du bilan, l'ACB (Association de culture berbère) qui a organisé cette manifestation, refuse de verser dans l'autosatisfaction. L'on a pourtant vu de belles choses.

TLP Dejazet, 19 heures, les yeux fatigués et déçus « cela a été dur » lache un des animateurs de l'ACB.

Le spectacle que l'on avait spécialement prévu au milieu de la manifestation des trois journées n'a pas tenu ses promesses. Une partie du public partage l'avis de cet animateur, qui, dépit, dit : « je suis resté sur ma faim ». En effet le chanteur kabyle Loucif, qui a remplacé au pied levé le groupe Agraw, a été interrompu au bout d'une demi-heure, alors que la salle s'animait joyeusement au rythme de la musique. Il fallait rendre les locaux car le temps imparti était terminé. Le programme n'a pas été respecté.

L'après midi avait pourtant bien commencé avec le récital de poésie de Mouh Cherbi et Mouloud Aït Amar. Puis vint le tour de la nouvelle troupe chorégraphique de l'ACB avec cette fois-ci un catalogue plus varié, illustré notamment par l'exécution d'une magnifique danse négro-berbère. Cela n'a pas empêché le spectateur de remarquer le manque de tempo. Il faut

noter, cependant, à la décharge de la troupe, le fait qu'elle se soit présentée avec seulement un mois de préparation. C'est effectivement court. Alors un peu d'effort et de labeur, mesdemoiselles !

Des débats variés

La deuxième partie de ce mini-festival culturel a eu lieu au Palais de Menilmontant, dans le 20ème arrondissement où se sont déroulés de nombreux débats dont le plus important fut sans doute celui intitulé « quelle stratégie de communication de la communauté d'origine nord-africaine ? ».

« J'ai assisté aux cinq débats. C'était très intéressant et même parfois émouvant. Ainsi, par exemple, lors du débat sur Mouloud Ferraoun, quelqu'un a interrogé Mokrane, le fils de l'écrivain à propos de l'œuvre de son père. Au rejeton de lacher qu'il a été incapable de relire un livre de son père à cause de douloureux souvenirs ». Moment d'intense émotion, me confiait Slimane, visiblement, content et satisfait.

Les autres débats ont été consacrés à l'école française et les femmes issues de l'immigration. Plusieurs conférenciers sont intervenus lors de ces rencontres berbères, parmi elles Jean Déjeux, Marie Hélène Cheze, Nacer Kettane et Salem Chaker.

« Nous ferons mieux la prochaine fois »

Mercredi 23 décembre 1987, à 22 heures, les rencontres berbères s'achèvent par un pôt dans les locaux de l'ACB en présence de Radio-Beur, qui réalisait une émission en direct sur l'événement. D'ailleurs n'a-t-elle pas enregistré tous les débats ?

Les derniers spectateurs de cette ultime journée ont pu admirer l'exposition sur les intérieurs des maisons kabyles, immortalisées par Mouloud Abouda, et des textes de différents auteurs sur l'Ahaggar.

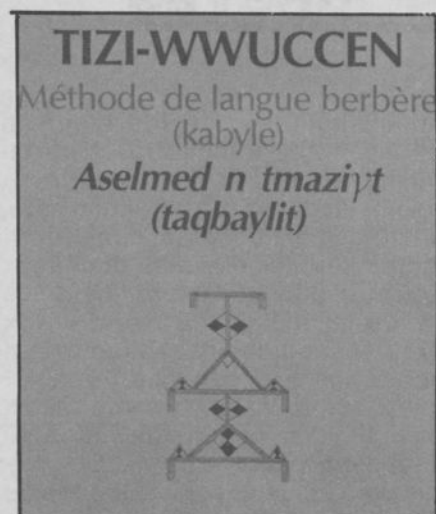
Globalement, le public a réellement apprécié ces trois journées dans leur contenu et dans leur forme : diversité des thèmes, échanges et dialogues. Le tout dans une ambiance de chaleur et de fête. Mais Beben, le responsable de l'ACB se refuse à la simplicité et ne veut pas dormir sur ses lauriers : « malgré certaines difficultés, on a offert une manifestation culturelle intéressante à bien des égards. L'expérience que nous avons accumulée au fil des ans nous a été d'une grande utilité. Nous essaierons de faire mieux la prochaine fois ... »

C'est à dire dès février 1988, à l'occasion de la fête des fleurs, organisée toujours par l'ACB... avec notamment la participation de Malika Domrane au Palais des glaces (métro République).

Malik Branes

DEUX PUBLICATIONS BERBERES

TIZI WUCCEN, méthode audio-visuelle de langue berbère (Kabyle 1er niveau) Editions EDISUD, La Calade 13090 AIX EN PROVENCE



Que ce soit dans l'immigration ou au pays d'origine, la demande en matière d'initiation à la langue berbère est de plus en plus forte. En France, les expériences d'enseignement du berbère se multiplient notamment au sein d'associations culturelles (ACB, Abrid-a...) de maisons de la culture, d'universités et même d'écoles primaires.

Pour répondre à ces besoins importants, l'existence d'une méthode moderne d'enseignement de la langue berbère était devenue impérative. Quant on sait que depuis plus d'un quart de siècle aucune méthode d'enseignement du berbère n'a existé, on comprend la difficulté et les conditions de travail des enseignants de cette langue. **Tizi-Wuccen** vient combler cette grave lacune. C'est une

méthode originale du point de vue pédagogique et c'est la première méthode audio-visuelle d'initiation à un parler berbère, le Kabyle.

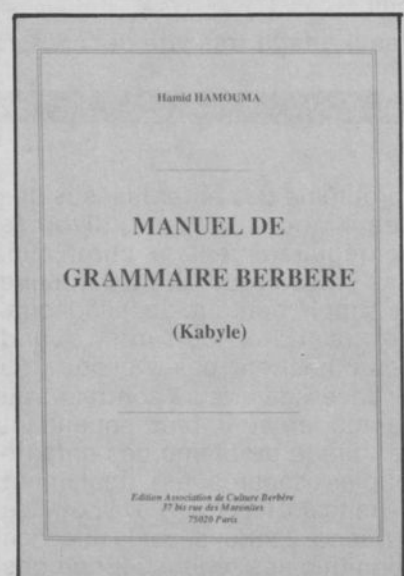
Une autre originalité de **Tizi Wuccen** est que « le Kabyle enseigné n'est globalement la forme précise d'aucun village ni d'aucune région. C'est le « Kabyle moyen », résultant de la sélection dans l'ensemble des variantes possibles, de celles qui sont les répandues, les plus « pan-Kabyles ». Dans les cas (nombreux) difficiles à trancher, il y a eu recours aux critères secondaires de la clarté grammaticale et de la « pan-berbèrité » (formes berbères retenues de préférence aux formes empruntées). **Tizi-Wuccen** est donc ainsi, au plan des matériaux linguistiques sélectionnés (et leur représentation graphique) une contribution à l'effort de promotion et de normalisation de la langue berbère ».

Il faudrait enfin signaler que ce premier niveau vise à initier aux structures de base de la langue parlée. L'utilisateur de cette méthode acquiera sans difficulté une écriture un peu rationnelle de la langue.

Tizi-Wuccen, comprend un manuel accompagné de 274 diapositives et un enregistrement complet en huit cassettes des leçons et exercices structuraux.

Hamid Hamouna Manuel de grammaire berbère (Kabyle). Editions Association de Culture berbère, 37 rue des Maronites, 75020 PARIS.

En tenant compte des dernières recherches linguistiques et avec une expérience de plus de dix ans d'enseignement « une sorte d'équilibre où la dose indispensable d'éléments théo-



riques n'étoufferait pas une description tournée vers l'usage pratique de la langue et sa transcription rationnelle ». Le manuel de grammaire berbère a répondu à une demande croissante de la part de berbérophones souhaitant apprendre à écrire leur langue. Cette formule nouvelle de grammaire berbère est consacrée spécialement au Kabyle, mais aisément applicable à d'autres parlers.

Préfacé par Moulou Mammeri, ce manuel comprend une première partie consacrée aux règles de phonologie et de morphologie. La deuxième partie aux noms : le genre, le nombre et l'état d'annexion, la troisième partie traite du verbe : aspect, structure... Une classification des verbes est donnée sous forme de tableaux. La quatrième partie est réservée aux pronoms personnels. Ce manuel comprend des exercices avec leurs corrigés et un lexique thématique et s'adresse aussi bien aux enseignants qu'aux élèves voulant apprendre tout seul la langue berbère.

E.N. PLUS DURE SERA LA CHUTE



Madjer : L'arbre qui cache la forêt

Après la qualification de l'équipe nationale pour la coupe du monde en 1982 en Espagne, tout le monde pensait que quelque chose d'extraordinaire allait se passer en Algérie. Le brillant comportement du club Algérie durant cette confrontation internationale qui réunissait les meilleures équipes mondiales, renforçait ce sentiment. Les articles élogieux de la presse algérienne - qui n'hésitait pas à placer l'équipe nationale dans le peloton de tête du gotha mondial - ne taissaient pas ! Bref, aux yeux de nombreux algériens le déclic s'était enfin produit. L'Algérie pourrait désormais prétendre à une certaine reconnaissance et se considérer fort légitimement comme une grande nation du foot-ball.

Hélas il a fallu très vite déchanter.

Tout ceci n'était que mirages, de la poudre aux yeux. L'instant d'euphorie passé, les mauvaises habitudes reprenaient le dessus. Dès l'élimination de l'équipe dirigée par Mahedine Khalef, les sanctions pleuvent. La valse des entraîneurs commencent. Khalef est remercié et remplacé par Hamid Zouba dont les méthodes et la conception du foot-ball n'ont jamais fait l'unanimité. Ce dernier ne fera pas long-feu, car il est prié de laisser sa place. Devant les piètres résultats du club Algérie, Khalef est rappelé en catastrophe. Pas pour longtemps. Objet de pressions continuelles de la part des milieux dirigeants (et peut-être politique), ce dernier, de guerre lasse, finira par donner sa démission. Son successeur Saâdane dirigera tant bien que mal le destin de l'équipe jusqu'à la coupe du

monde en 1986 à Mexico. Là, le onze national ne connaîtra pas le rayonnement qui était le sien à Gijon, en Espagne.

Génée par des conceptions tactiques figées et sans âme, l'équipe nationale après avoir retrouvé un moment ses marques et son fond de jeu contre le Brésil, sombrera corps et âme lors de son dernier match contre l'Espagne.

L'opposition amateurs-professionnels mise en avant pour justifier le piètre comportement des internationaux n'explique pas tout. De même l'incompétence du coach Saâdane. Ce dernier, objet de multiples pressions et dépassé par les événements, ne fera que précipiter le naufrage. Le mal est en fait beaucoup plus profond. L'équipe nationale est minée par les dissensions internes et l'ingérence manifeste et incessante de milieux extra-sportifs. Elle fait l'objet d'intrigues en tout genre, de magouilles et le « ben-amisme » (piston) est érigé en principe dictant la conduite des dirigeants. Pendant le Mondial, alors que les autres pays pensaient au ballon rond, les Algériens engageaient une véritable bataille de tranchée : les uns discutent primes et autres avantages, les autres attisent l'opposition amateurs-professionnels, font appel au patriotisme des uns, oubliant le leur, occupés qu'ils étaient à faire les vitrines de Mexico. Ou alors, les voilà qui s'érigent en véritables techniciens du ballon rond, imposent la tactique de jeu, les joueurs de leur choix, se substituant ainsi à l'entraîneur... Les conséquences nous les connaissons.

Tout le crédit acquis en Espagne est parti en fumée. Les joueurs ont été les grands perdants dans cette affaire. Contrairement à 1982, aucun des joueurs ayant participé au Mondial mexicain n'a été sollicité par une grande équipe. Mansouri, Maroc, Harkouk moisissent dans des petits clubs sans ambition. Kourichi remercié par Lille, son club d'origine, s'est perdu dans l'anonymat du championnat suisse de division inférieure. Medjadi, laissé sur la touche par Monaco, s'exile à Strasbourg un club de

deuxième division. Mennad, qui aurait pu trouver un grand club compte tenu de sa valeur (l'un des meilleurs avant-centre africains) ronge son frein à Nîmes.

Bref, depuis 1982, le foot-ball algérien traîne la patte. Sur le plan national, il est en pleine déconfiture : championnat fade, d'un faible niveau technique, déserté par le public. A cela il faut ajouter les réformes incessantes, la valse continuelle des entraîneurs et le chauvinisme qui gagne de plus en plus les gradins et les terrains.

La chute du crédit accumulé depuis quelques années s'accroît au fil des rencontres et trouve son aboutissement dans l'élimination des compétitions africaines des meilleurs représentants algériens de ces dernières années.

Le recours à un entraîneur étranger (pratique qui a tendance à se généraliser) Evgueni Rogov (un soviétique déjà connu des Algériens), qui constitue un désaveu des techniciens nationaux, exilés dans le Golfe pour la plupart, n'arrête pas le déclin du onze national. Le problème de l'organisation et de l'encadrement reste entier.

L'arrivée de Mohammed Lacarne (un ancien arbitre) à la tête de la Fédération Algérienne de Foot-ball (FAF), pourrait paraître comme une prise de conscience de la nécessité de placer à la tête des organismes gérant le foot-ball des personnes ayant un lien direct avec le ballon rond. Mais Lacarne aura-t-il réellement les coudées franches pour mener sa barque ? Peut-il vraiment travailler dans la sérénité quand on sait la marge de manœuvre de la fédération par rapport au Ministère de la Jeunesse et des Sports ?

Enfin de compte, est-ce vraiment un problème d'hommes ? Ne doit-on pas plutôt se pencher sur le véritable mal qui ronge la société algérienne : l'absence de structures démocratiques indépendantes ? Ce ne sont pas les solutions de replâtrage, les changements incessants de joueurs et d'entraîneurs qui régleront le problème.

Saïd Ariles

BREVES

Le problème des enfants issus des couples franco-algériens divorcés défraie régulièrement la chronique. Certain presse voudrait y trouver une preuve supplémentaire de l'inadéquation entre deux cultures quand d'autres n'hésitent pas à évoquer la « survivance » de mœurs contraires au monde moderne. Il faut cependant rappeler que le problème des enfants de couples séparés est également franco-français. Il est aggravé pour les époux franco-algériens, par la distance géographique, les régimes juridiques différents et l'arrière fond sociopolitique et culturel qui touche tout fait concernant peu ou prou le monde arabo-berbère. Pour rappeler les dernières péripéties de ce douloureux problème, les médiations entre un représentant français et algérien avaient abouti à permettre aux enfants de passer les vacances de Noël chez leurs mères... Le jeune Selim manquait à l'appel lors du retour en Algérie, un léger grain de sable, mais qui révèle la fragilité des accords conclus. S'il faut déplorer les enlèvements d'enfants comme celui de femmes (on se rappelle l'affaire Dalila Maschino !) relayés par une mansuétude officielle en Algérie qui n'est pas sans rappeler le statut personnel, il convient de ne pas prêter le flanc à certains milieux qui voient là une occasion de ressourcer leur xénophobie. Il y a près de deux mille cinq cents mariages algéro-français par an... les négociations entre Etats et les responsabilités des uns et des autres n'empêchent pas le rapprochement entre les deux communautés.

Grabuge à Tiaret, ville de l'Ouest de l'Algérie, où d'anciens harkis, bénéficiaires de la nouvelle distribution des terres se sont vus pris à partie par les anciens propriétaires qui réclament la restitution pure et simple de leurs biens nationalisés dans le cadre de la révolution agraire à partir de 1971.

Monsieur Brerhi jure avoir appris sa « dégradation » du ministère de l'Enseignement supérieur vers la Jeunesse et les sports par le biais de la télévision. Cela s'appelle de la gratitude pour services rendus. Par ailleurs, le premier Ministre, Abdelhamid Brahimi, héritier du défunt ministère de la planification dont on lui attribuait la disparition, clame son innocence en ces termes : « non seulement je n'étais pas au courant de cette suppression mais je suis contre ».

BREVES

Abdelkrim Djaad, le rédacteur en chef de l'hebdomadaire Algérie-Actualité, n'écrit plus dans cet organe. Censeur et donneur de leçons, il a, pendant des années, sévi contre tout ce qui sortait des chemins tracés par le régime. Il apprend aujourd'hui à ses dépens, les méfaits de la presse aux ordres. Il est purement et simplement remercié pour... services rendus ! D'après des sources bien informées, il est victime du ministre de l'information lui-même, Bachir Rouis. Ce dernier n'aimait plus quelques libertés de ton du journaliste dans sa rubrique « Vice-versa » et n'appréciait pas du tout la querelle publique entre El-Moudjahid et Algérie-Actualité. Querelle qui porte non sur quelque débat philosophique ou politique mais sur un reliquat de dette pécuniaire entre l'hebdomadaire et le quotidien !

Alors Djaad a-t-il démissionné de lui-même ou l'a-t-on poussé à le faire ? Vice-versa, le résultat est le même !

A la suite de troubles dans les universités des lycéens ont commencé des mouvements de protestation sur des thèmes identiques à ceux des étudiants : manque d'enseignants, matériel dégradé... Tout frais nommé, monsieur Benamar adopte aussitôt une attitude de fermeté avec un éventail de mesures coercitives : exclusion, envoi d'office à l'armée etc... C'est son collègue, le ministre de l'enseignement supérieur, monsieur Belkaïd, plus avisé, qui aurait prôné plus de souplesse pour désamorcer les conflits en cours.

Plusieurs casernes implantées dans l'Algérois sont démantelées et éloignées de la capitale. Il en est ainsi de la caserne du matériel électronique de précision à Ouled Fayet, de l'école des transmissions et de l'annexe des services de la sécurité militaire de Bouzaréah, de l'école d'éducation physique de Beni-Messous etc... Par ailleurs, le manque d'argent est tel que l'on a rapatrié des militaires en formation à l'étranger à moins de trois mois de la fin de leurs études.

Libre Algérie n° 9 janvier 1988
BP 89, 75922 CEDEX 19

Journal fondé par Ali Mécili,
assassiné à Paris le 7 avril 1987

Directeur de la publication : Youcef Djedra
Commission paritaire n° 258 - Dépôt légal n° 1986
Composition et impression : Rotographie - Montreuil

BULLETIN D'ABONNEMENT

Nom Prénom.....
Adresse

A retourner à Libre Algérie, BP 89, 75922 CEDEX 19
accompagné d'un chèque de 100 FF, à l'ordre de APIDI, pour un an.